



LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE : LES RÉGIONS ACCOMPAGNENT LES TERRITOIRES

*Exemples de politiques
régionales en faveur d'une
agriculture durable et d'une
alimentation responsable*



RÉGIONS
DE FRANCE

RE
SOL
IS

2020

SOMMAIRE

Edito de Renaud Muselier et François Bonneau - Régions de France	P. 4
Edito de Henri Rouillé d'Orfeuil - RESOLIS	P. 5
La transition agricole et alimentaire au cœur des préoccupations des Régions : de la parole à l'action	P. 6
Exemples de politiques régionales en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation responsable	P. 10
INITIER, EXPÉRIMENTER, CONNAÎTRE ET VALORISER LES DÉMARCHES INNOVANTES ET ASCENDANTES	P. 12
CRÉER PLUS DE VALEUR AJOUTÉE AU TRAVERS DE FILIÈRES AGRICOLES ALIMENTAIRES ET NON-ALIMENTAIRES ANCRÉES DANS LES TERRITOIRES	P. 22
ASSURER UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ SAINE DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS	P. 34
SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SOUTIENS PUBLICS ET LES RÉORIENTER VERS LA TRANSITION EN PARTANT DES PROJETS D'ACTEURS ET DES TERRITOIRES	P. 40
RENDRE LES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS LISIBLES ET EFFICACES PAR LA CLARIFICATION DES COMPÉTENCES ET DE LA GOUVERNANCE	P. 56
Présentation des partenaires et contributeurs	P. 62



Crédits photos : Régions de France/Hugues-Marie Duclos



Renaud Muselier

Président de Régions de France,
Président de la Région
Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chers agriculteurs, chers acteurs des filières, chers citoyens, chers consommateurs,

Voilà plus d'un an déjà que **les Régions de France ont affirmé haut et fort leur ambition pour l'agriculture et l'alimentation** de nos territoires en publiant leur « Livre Blanc pour une agriculture durable et une alimentation responsable ». Cette ambition est limpide : mettre toute l'énergie des Régions, leur savoir-faire, leur capacité d'innovation et la proximité qu'elles offrent, au service de la transition agricole et alimentaire.

Les enjeux sont là, toujours plus nombreux, toujours plus pressants : **changement climatique** et préservation des ressources, **enjeu démographique** de renouvellement des générations d'agriculteurs, **enjeu économique** avec nécessité de dégager et répartir équitablement la valeur pour un revenu digne pour les agriculteurs, **enjeu de dialogue et de compréhension mutuelle entre agriculteurs et consommateurs** dans un monde « ultra connecté » où il est si facile de se défier au travers du filtre déformant et simpliste des réseaux sociaux ...

La tâche est immense. En réponse, pour les Régions, **l'action publique se doit d'être pragmatique, innovante et concrète** pour les acteurs de son territoire. L'action des Régions se doit ainsi d'être quotidienne, elle se doit d'être partout.

C'est pour démontrer cette action et cet esprit que Régions de France a choisi de présenter dans **ce recueil, avec le concours de son partenaire RESOLIS, l'excellence des politiques régionales en matière de soutien à la transition agricole et alimentaire.**

Ainsi, c'est avec une grande fierté et un grand honneur que nous avons le plaisir de vous les présenter ici. C'est aussi avec responsabilité et engagement au service d'un message politique : celui de la décentralisation, celui de donner aux Régions les moyens de faire ce qu'elles savent bien faire.

« **La preuve par l'exemple** ». Nous sommes convaincus que c'est au travers de ces exemples que nous, les Régions, vous donnerons envie de nous faire confiance.



François Bonneau

Président délégué de
Régions de France,
Président de la Région
Centre-Val de Loire



Henri Rouillé d'Orfeuil
RESOLIS
Membre de l'Académie
d'agriculture de France

Transition agricole et alimentaire Vers une pédagogie de l'exemple et des solutions... ... Une pédagogie de l'échange

Depuis la **Déclaration de Rennes « Pour des systèmes alimentaires territorialisés »**, publiée par l'Association des Régions de France, le 4 juillet 2014, RESOLIS chemine avec les Régions dans l'objectif d'accélérer la transition agricole et alimentaire, dont la nécessité est aujourd'hui très largement reconnue. L'analyse et le repérage des politiques régionales de soutien à cette transition constituent une nouvelle pierre à notre collaboration.

Cette étape, qui se traduit par la capitalisation de données sur de telles **mesures pro-transition et pro-territoire** dans nos deux observatoires et par la publication d'un document de synthèse, ouvre la voie à une pédagogie de l'échange entre les Régions, voire entre les Régions et d'autres acteurs territoriaux. Il ne s'agit pas de prescriptions conçues hors des réalités, mais de mesures novatrices mises en place par les Régions.

Ces mesures illustrent la manière dont les Régions s'inscrivent dans le cadre du **« Livre Blanc pour une agriculture durable et une alimentation responsable »**, publié le 13 décembre 2018, et proposent de mettre en œuvre les 24 propositions du Livre Blanc.

Nous savons que le mouvement de transition agricole et alimentaire, porté par de nombreux pionniers, ne pourra changer d'échelle que si **les politiques publiques, dont celles portées par les Régions, changent de boussole.**

Cette nouvelle boussole doit nous guider selon cinq évolutions fondatrices des systèmes alimentaires : **la reterritorialisation du système alimentaire** dans le champ économique, **l'évolution agroécologique** de la production agricole dans le champ environnemental ; **l'accès de tous à une alimentation satisfaisante** en quantité et en qualité dans le champ social ; la valorisation de **la diversité des cultures alimentaires** dans le champ culturel ; la revitalisation **d'une démocratie locale** autour des questions alimentaires dans le champ démocratique.

L'énoncé d'un tel programme est clair et simple, mais nous savons les forces qui sont en jeu et qu'il faudra bien déplacer pour arriver à suivre une telle boussole. La bonne nouvelle est que des acteurs pionniers ouvrent des voies, notamment des collectivités territoriales. A nous de construire à partir de leurs initiatives **une pédagogie des solutions, des exemples et de l'échange.**

LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES RÉGIONS : DE LA PAROLE À L'ACTION



Mathilde Berthelot
RESOLIS
Chargée de projet pour le Pôle
Alimentation responsable et durable

En tant qu'autorités de gestion du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER), et du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) dotés de 1,78 milliards d'euros par an ¹, les Régions ont un rôle primordial dans les politiques de transition agricole et alimentaire en France. Elles ont également engagé 551,2 millions d'euros en 2017 sur leurs budgets propres au profit des secteurs de l'agriculture (59%), de l'agroalimentaire (27%), de la forêt (10%) et de la pêche-aquaculture (4%) dans la continuité de leurs compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transition écologique ².

Plus concrètement, les Régions s'engagent à accompagner la transition vers une agriculture multiperformante (économique, sociale et environnementale) à travers un soutien solide aux investissements agricoles et agro-alimentaires, ainsi qu'à valoriser les économies locales, amont-aval, auprès de consommateurs toujours plus sensibles à une alimentation saine et durable.

Ce sont ces engagements que RESOLIS et Régions de France ont souhaité mettre en valeur à travers ce recueil de mesures régionales, en cohérence avec les propositions inscrites dans le Livre Blanc des Régions de 2018.

MÉTHODOLOGIE

A l'occasion d'une première enquête menée en 2018 auprès des Régions, 250 mesures agricoles et alimentaires ont été recensées sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer). Parmi celles-ci nous avons sélectionné uniquement les mesures d'appui à la transition agricole et alimentaire, nous les avons retranscrites en fiches descriptives et avons demandé aux Régions de les compléter. Un peu plus de 100 fiches nous ont été retournées lors de cette deuxième vague d'enquête fin 2019. Cet échantillon a confirmé la diversité des problématiques traitées par les Régions : pêche, forêt, agroécologie, alimentation, foncier, éducation, emploi, circuits-courts... L'antériorité des mesures est variable, les plus anciennes (antérieures à 2017) ayant déjà fait leurs preuves par leur ancrage territorial et l'efficacité de leur mise en œuvre au fil des années.

A partir de cet échantillon, nous avons choisi de présenter dans ce recueil 25 mesures emblématiques, classées en fonction des cinq axes – et les 24 propositions qu'ils regroupent – énoncés dans le *“Livre Blanc des Régions pour une agriculture durable et une alimentation responsable”* paru en décembre 2018. Ces mesures déployées dans les territoires illustrent concrètement les engagements du

Livre Blanc et témoignent de la volonté des Régions de se hisser à la hauteur des enjeux écologiques du XXI^e siècle.

En parallèle de ce travail, nous avons effectué une analyse transverse de la centaine de mesures recueillies ³, basée sur la grille de caractérisation des Mesures de politiques publiques pour une Alimentation Responsable et Durable (MESARD) élaborée par RESOLIS. Cette méthode permet de définir les contours d'une mesure en balayant cinq grandes questions :

- QUI ? Quel type de collectivité porte la mesure : communal, intercommunal, départemental, régional, etc. ?
- POUR QUI ? A quel type d'acteur de la chaîne agro-alimentaire s'adresse la mesure : production agricole, transformation, distribution, production de services, valorisation des produits ?
- COMMENT ? Quel est l'outil d'intervention utilisé par la collectivité : outil de planification (exemple : programmed'actions), outil opérationnel (exemple : labellisation), outil financier (exemple : subventions) ?

¹ Estimation annuelle réalisée à partir du montant total de la programmation 2014-2020

² Les Chiffres clés des Régions, Septembre 2019, Observatoire des politiques régionales année 2017

³ L'échantillon caractérisé comporte entre 90 et 110 mesures, en fonction de la précision des informations contenues dans les fiches retournées par les Régions

- QUOI ? Quel est le domaine d'action dans lequel la collectivité s'engage : agir sur le foncier, sur l'éducation, sur l'impact environnemental de la production agricole, sur la structuration de filières et la mise en réseau d'acteurs, etc... ?

- POURQUOI ? Quels sont les objectifs de transition agricole et alimentaire poursuivis : sociaux, environnementaux, culturels, de développement local, pédagogiques ?

RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Les résultats de cette enquête reflètent la diversité des modes d'action aux mains des Régions, et mettent en avant des lignes tendanciennes d'engagement, en termes de champs d'actions ciblés, de types d'acteurs appuyés, ou encore d'outils d'intervention.

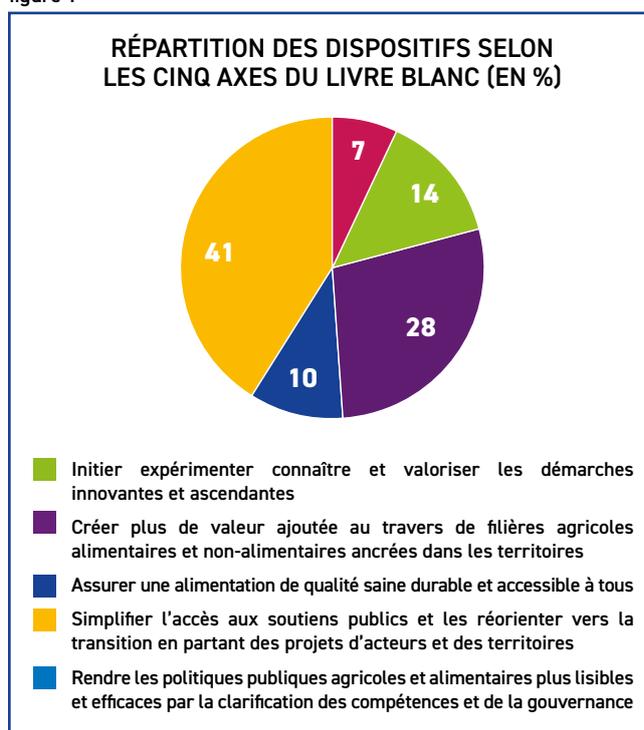
LA RELOCALISATION DE L'ÉCONOMIE ET UNE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE : FER DE LANCE DES RÉGIONS

Au sein de notre échantillon, sur les cinq axes de transition du Livre Blanc, deux sont particulièrement investis par les Régions : "créer plus de valeur ajoutée au travers de filières agricoles alimentaires et non-alimentaires ancrées dans les territoires" (axe 2), et "simplifier l'accès aux soutiens publics et les réorienter vers la transition en partant des projets d'acteurs et des territoires" (axe 4). Ces dispositifs représentent 69% de l'échantillon : les Régions ont ainsi fait de la relocalisation de l'économie, de la valorisation des filières locales et de la durabilité de la production agricole leurs priorités pour la transition (figure 1).

L'appui aux projets du secteur de la production agricole, une tendance forte

L'axe 4 représente environ 41% des dispositifs régionaux étudiés. Parmi ces derniers, beaucoup soutiennent directement les acteurs de la production agricole. 20% ont pour objectif de "privilégier le critère de l'emploi et de la viabilité des métiers dans les filières agricoles et alimentaires"⁵ comme les aides à l'installation ; 17% des dispositifs visent à "rémunérer les services environnementaux rendus par l'agriculture"⁶ comme soutenir l'installation en agroforesterie ; et 17% des dispositifs proposent des formes de contrats de transition territoriaux vers la multi-performance⁷. Au total, 60% des acteurs soutenus par les dispositifs illustrant l'axe 4 du Livre Blanc viennent du secteur

figure 1



de la production agricole.

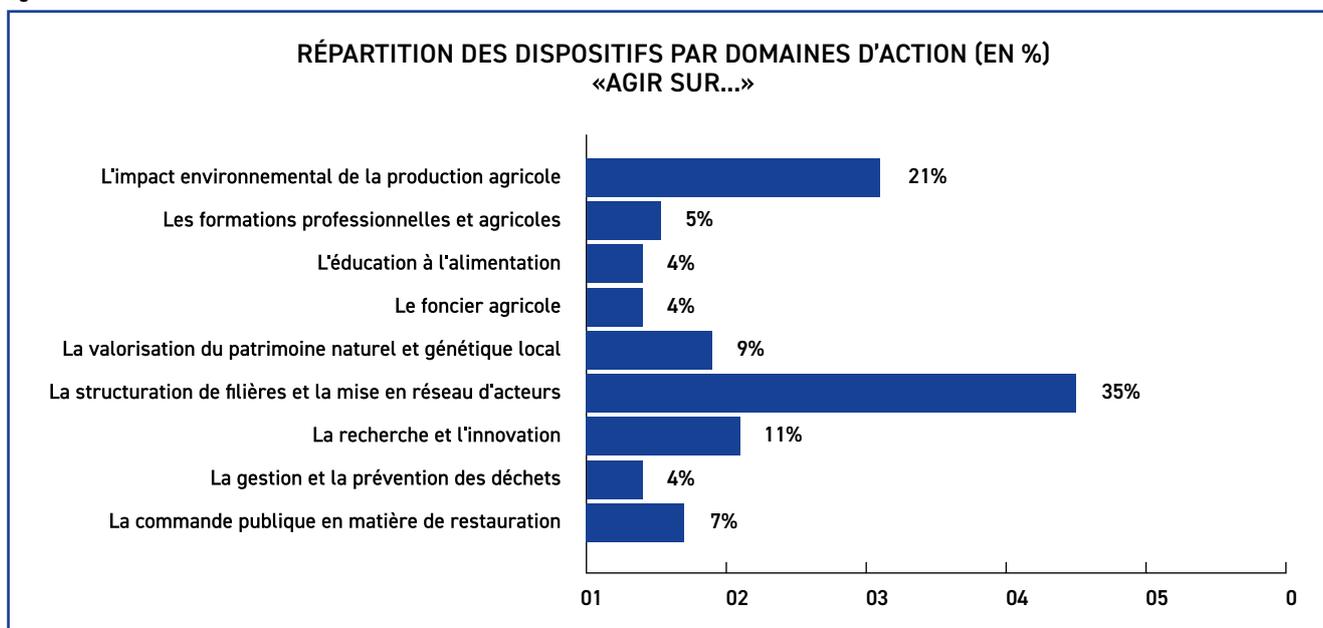
Autre chantier : structuration et valorisation des filières locales, et mise en réseau des acteurs

La démarche consistant à valoriser les filières agricoles alimentaires et non-alimentaires locales (axe 2) représente 28% des dispositifs étudiés, notamment ceux dédiés à la structuration de filières et la mise en réseau d'acteurs (figure 2). On retrouve dans ce champ d'action des mesures encourageant la territorialisation des contrats de filière (deux-tiers des dispositifs étudiés), de soutien à l'achat local de la restauration collective, ou de soutien à la création de lieux d'échange entre producteurs et acheteurs de produits locaux. 15% des dispositifs concernent

⁴ Inspiré du travail de Luc Bodiguel, Chloé Rochard, Gilles Maréchal, L'action publique en matière d'alimentation locale, dans le cadre du projet de recherche « Formes urbaines et gouvernance alimentaire » (FRUGAL), C. Darrot Dir. (juillet 2018)

⁵ Proposition 15 du Livre Blanc – ⁶ Proposition 14 du Livre Blanc – ⁷ Proposition 13 du Livre Blanc

figure 2



des projets d'innovation destinés à développer la "bioéconomie de la région au travers des Schémas Régionaux de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II)"⁸. Le développement du marquage territorial est également un levier privilégié par les Régions en vue de réancrer les filières au sein de leurs territoires.

Dans les Régions d'Outre-mer, le soutien à la structuration des filières locales est privilégié. Face à la difficile insertion des productions locales au sein des filières de distribution des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), les dispositifs visent à s'assurer de l'homogénéité de la productivité locale pour réduire la dépendance aux importations agricoles encore massives.

ENCOURAGER L'INNOVATION VERTE ET UNE PÉDAGOGIE DE L'ALIMENTATION DURABLE EN MILIEU SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL : DEUX TENDANCES ÉMERGENTES

L'axe 1 du Livre Blanc, "Initier, expérimenter, connaître et valoriser les démarches innovantes et ascendantes" est une thématique émergente, comme le prouvent les dates de mise en œuvre des dispositifs concernés par ce volet, qui sont les plus récentes de l'échantillon (entre 2017 et 2020). Il représente 15% des dispositifs étudiés, soit le

3^e domaine d'action le plus représenté dans l'échantillon.

Concernant l'axe 3, bien qu'elles ne représentent que 10% de l'échantillon, les mesures de développement de la restauration scolaire locale et les programmes pédagogiques pour une alimentation éco-responsable dans les lycées sont emblématiques de l'engagement des Régions en faveur de l'alimentation de qualité, saine, durable et accessible.

Peu représentées dans l'échantillon car moins reliées aux compétences des Régions, les mesures de lutte contre la précarité alimentaire et contre le gaspillage alimentaire font également l'objet d'une dynamique naissante. Pour preuve, de nombreux documents-cadres régionaux, récemment conçus, adoptent des formes de participation et de gouvernance originales, élaborées en concertation avec les professionnels et les habitants. Ces documents-cadres s'accompagnent de dispositifs plus opérationnels comme l'organisation d'événements auprès du secteur de la distribution ou l'introduction dans les programmes scolaires d'ateliers de sensibilisation sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Si peu de mesures correspondent au cinquième axe, c'est parce qu'elles concernent essentiellement des enjeux de

⁸ Proposition 8 du Livre Blanc

plaidoyer aux niveaux national et européen, plus que des dispositifs de politique publique directement aux mains des Régions.

UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE EN PLEINE ÉVOLUTION FACE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION

Si l'on observe autant de mesures d'aide à la transition (axe 4) et de soutien aux filières locales (axe 2), c'est en partie parce que ces mesures sont en place depuis de nombreuses années et qu'elles découlent en majorité de leviers d'action traditionnels et d'outils d'intervention éprouvés comme les subventions (dont aides européennes) – souvent sur appel à projet –, ou les contrats de filières orientant les exploitations vers la multiperformance. Ce levier est déjà bien rodé et il ne cesse de se réinventer en fonction des nouvelles préoccupations sociétales et environnementales, avec notamment le développement des marques territoriales et des certifications écologiques de type HVE (Haute Valeur Environnementale), ainsi que la territorialisation progressive de filières (figure 3).

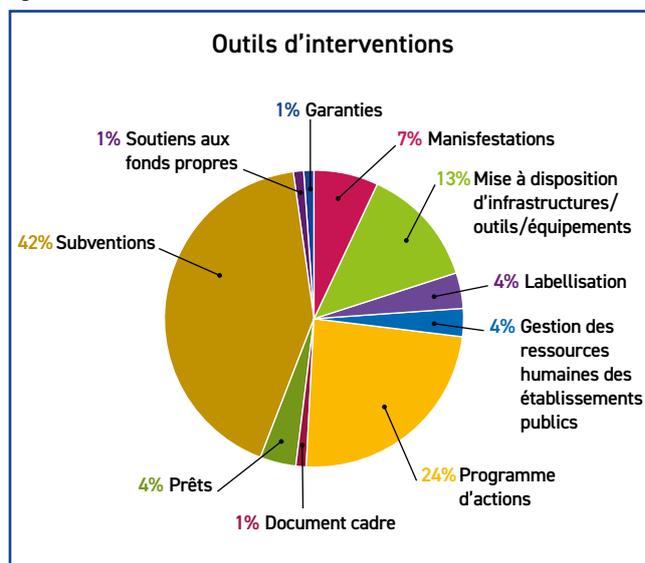
C'est dans le domaine de l'innovation et de l'accessibilité à une alimentation saine que les Régions développent une ingénierie de l'intervention la plus novatrice. Elles participent par exemple à la gouvernance originale des Projets Alimentaires Territoriaux pour généraliser les circuits courts.

EN RÉSUMÉ

Comme le montre le Livre Blanc, les Régions ont choisi de s'investir pleinement dans l'appui à la transition agricole et alimentaire dans les territoires, et cette enquête nous a permis d'identifier les lignes tendanciennes des politiques qui concrétisent cet investissement. La reterritorialisation de l'économie par la valorisation des filières locales et le soutien à la transition des acteurs de la production agricole sont des dynamiques déjà bien ancrées dans les territoires. A ces dernières s'ajoutent le développement de projets d'innovation dans le milieu universitaire et la sensibilisation des milieux scolaires et professionnels aux enjeux de l'alimentation saine et durable. Au regard de cet élargissement des champs d'action, nous pouvons espérer

⁹ On entend par subvention toute aide qui ne fait pas l'objet d'une créance et qui ne fait pas partie d'un fonds de garantie

figure 3



Elles explorent également les possibilités offertes par les nouvelles aides européennes à l'innovation comme le Partenariat Européen pour l'Innovation, ou alors financent aux côtés du monde universitaire (universités, enseignants, étudiants, lycées agricoles, etc.) l'organisation de conférences diffusées en ligne... Ces outils, opérationnels pour la majeure partie, sont révélateurs de l'innovation en ingénierie territoriale, même si l'outil traditionnel le plus utilisé demeure la subvention (43% des dispositifs étudiés).⁹

l'émergence d'autres dynamiques qui s'ajouteront à celles en place pour les années à venir. Nous pensons notamment au développement de démarches interrégionales, accompagnées d'un partage d'expériences, d'un essaimage des bonnes pratiques et de la formulation d'un plaidoyer toujours plus solide et fédérateur montrant l'importance du rôle des Régions dans l'enjeu national et international qu'est la transition des systèmes agricoles et alimentaires.

EXEMPLES DE POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET D'UNE ALIMENTATION RESPONSABLE

Ces mesures mises en œuvre dans les territoires et présentées dans les pages suivantes, sont classées selon les thématiques défendues par Régions de France dans son « **Livre Blanc pour une agriculture durable et une alimentation responsable** ».

INITIER, EXPÉRIMENTER, CONNAÎTRE ET VALORISER LES DÉMARCHES INNOVANTES ET ASCENDANTES

- Passion de nos terroirs - **GRAND EST** P. 12
- Mise en place de nouveaux modes de distribution en circuits d'approvisionnement courts - **SUD** P. 14
- **TOURNESOL** : Appui en transition et en évolution professionnelles pour les exploitants agricoles - **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** P. 16
- Living Lab Iracoubo - **GUYANE** P. 18
- Appel à projet : Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel - **SUD** P. 20

CRÉER PLUS DE VALEUR AJOUTÉE AU TRAVERS DE FILIÈRES AGRICOLES ALIMENTAIRES ET NON-ALIMENTAIRES ANCRÉES DANS LES TERRITOIRES

- Dispositif de soutien à la méthanisation - **ILE-DE-FRANCE** P. 22
- Dispositif territorial d'aide à la création et à la reprise d'entreprise de pêche et de la prime à l'installation de jeunes marins-pêcheurs - **MARTINIQUE** P. 24
- Filières locales - **CENTRE-VAL DE LOIRE** P. 26
- Appel à projet - microméthanisation - **BRETAGNE** P. 28
- **PRODUIT EN Ile-de-France** - **ILE-DE-FRANCE** P. 30
- Appel à projet pour un Partenariat Européen pour l'Innovation - **PEI** - **CENTRE-VAL DE LOIRE** P. 32

ASSURER UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ SAINÉ DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS

- Plan « Je mange normand dans mon lycée » - **NORMANDIE** P. 34
- Lycée en Transition, le développement durable dans les lycées du Grand Est - **GRAND EST** P. 36
- Assises de la distribution - **OCCITANIE** P. 38

SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SOUTIENS PUBLICS ET LES RÉORIENTER VERS LA TRANSITION EN PARTANT DES PROJETS D'ACTEURS ET DES TERRITOIRES

- Alter'NA : fonds de garantie pour la transition des entreprises agricoles et agroalimentaires - **NOUVELLE-AQUITAINE** P. 40
- Démarche de progrès PCAE : former et accompagner les agriculteurs à la multi-performance - **PAYS DE LA LOIRE** P. 42
- Autonomie alimentaires des élevages - **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** P. 44
- Agriculture Normande Performante - **NORMANDIE** P. 46
- Certification Haute Valeur Environnementale (HVE) - **NOUVELLE-AQUITAINE** P. 48
- Chèques-audits d'exploitations agricoles - **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** P. 50
- Mobilisation du Partenariat européen à l'innovation pour accompagner un méta-projet «SOS protéine» sous forme d'AAP autonomie protéique - **PAYS DE LA LOIRE** P. 52
- Développement de collectifs d'agriculteurs vers une agriculture écologiquement performante - **BRETAGNE** P. 54

RENDRE LES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS LISIBLES ET EFFICACES PAR LA CLARIFICATION DES COMPÉTENCES ET DE LA GOUVERNANCE

- PACTE, Pacte régional pour une Alimentation durable en Occitanie - **OCCITANIE** P. 56
- Marché d'Excellence Régional (MER) - **GUADELOUPE** P. 58
- Plan filières régionales - **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** P. 60

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole

Transformation

Distribution/commercialisation

COMMENT ?

Outils opérationnels : Manifestation

QUOI ?

Agir sur la structuration de filière et la mise en réseau d'acteurs

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux :
Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs culturels :
Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local :
Création de dynamique économique dans le territoire, Synergie entre les acteurs du territoire

OBJECTIFS

- Rapprocher les acteurs de la production, de la transformation, du commerce et de la restauration, pour leur permettre de développer leurs relations d'affaires
- Mettre en relation l'offre et la demande afin de faciliter les échanges commerciaux et renforcer les capacités de commercialisation
- Développer de la valeur ajoutée à tous les niveaux du territoire
- Améliorer l'efficacité de l'organisation des marchés

RÉSUMÉ

Trois événements « Passion de nos terroirs » ont été organisés entre septembre 2018 et juin 2019 par la Région. Ces manifestations visent à rassembler les professionnels des circuits et produits alimentaires pour développer de nouveaux marchés, leur faire découvrir les fournisseurs de la Région, élargir leur clientèle et pour renforcer les échanges entre professionnels. Destinée aux agriculteurs, transformateurs, grossistes, distributeurs, commerçants et restaurateurs, « Passion de nos Terroirs » est une initiative issue d'un partenariat entre la Région Grand Est et la Chambre régionale d'agriculture Grand Est et son réseau. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'augmentation des parts de marché des productions agricoles régionales sur les différents marchés alimentaires du Grand Est.



Crédits photos : BODEZ / Région Grand Est

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2018/2019

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : 200 000€ (FONDS RÉGIONAUX)

PARTENAIRES :

- Chambre d'agriculture du Grand-Est et son réseau
- Les filières
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Est
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Grand Est
- Les organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Pour répondre à l'enjeu du développement des circuits et des marchés régionaux, la Région a engagé des réflexions en co-organisant avec la Chambre Régionale d'Agriculture les premières Assises des filières alimentaires. Un plan régional d'actions ciblées a été défini avec des réalisations opérationnelles, à l'image de l'organisation de « Passion de nos Terroirs », premiers rendez-vous d'affaires des professionnels des circuits et produits alimentaires en Grand Est.



Credits photos : BODEZ / Région Grand Est

RÉSULTATS

- Les trois premiers rendez-vous de « Passion de nos Terroirs » ont accueilli 197 exposants et ont permis des échanges professionnels par milliers.
- « Passion de nos Terroirs » a pleinement joué son rôle de facilitateur pour permettre la mise en relation des producteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs au sein des territoires du Grand Est. Globalement, près de 1 000 visiteurs ont fréquenté ces trois rendez-vous.
- Au terme des évaluations réalisées auprès des acteurs, ceux-ci ont reconnu que ces salons ont été un espace de rencontre stratégique pour développer efficacement leur business.
- Les retours des exposants sont globalement très positifs, la plupart déclarent qu'ils pourraient participer à une nouvelle édition.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.grandest.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://www.passion-terroirs.com/>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

**Distribution/Commercialisation :
Restauration responsable, Vente en
circuit court**

**Production de services,
d'accompagnement ou d'appui : Mise
en relation des acteurs des chaînes
agricoles et alimentaires et partage**

COMMENT ?

**Outil de planification : Programme
d'actions**

QUOI ?

**Agir sur la structuration de filières et la
mise en réseau d'acteurs**

POURQUOI ?

**Objectifs sociaux : Amélioration de l'ac-
cès à l'alimentation**

**Objectifs environnementaux : Décarboni-
sation, amélioration de l'autonomie et de
la performance énergétique**

**Objectifs culturels : Entretien du patri-
moine naturel**

**Objectifs de développement local : Struc-
turation ou maintien de filières locales,
Création indirecte d'emplois dans le
territoire, Synergie entre les acteurs du
territoire, Création de dynamique écono-
mique dans le territoire**

OBJECTIFS

- Répondre à un besoin logistique adapté à un approvisionnement plus « massif », en particulier dans les territoires périurbains
- Répondre au besoin de structuration de la filière alimentaire
- Améliorer la valorisation de la production primaire, répondre à l'enjeu d'approvisionnement alimentaire de proximité des territoires
- Compléter la stratégie de protection des espaces agricoles dans les territoires périurbains, fortement soumis à la pression foncière

RÉSUMÉ

En Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, un tiers des agriculteurs commercialisent déjà tout ou partie de leur production en circuits d'approvisionnements courts. Un réseau important de points de vente directe, de paniers solidaires, de marchés de produits locaux s'est développé, permettant de répondre à la demande des consommateurs individuels. Cette mesure permet de mobiliser davantage et de rassembler les collectivités, les producteurs, etc., autour de projets de circuits courts et/ou locaux, avec en particulier des points de vente collectifs ou de restauration collective.

Ce dispositif est un précurseur des Projets Alimentaires Territoriaux. Il bénéficie aux collectivités territoriales et à leurs groupements, aux agriculteurs (exploitations agricoles et groupements d'agriculteurs), aux organismes de développement agricole, à la société civile (associations), aux syndicats mixtes et établissements publics et aux opérateurs économiques (entreprise de stockage, conditionnement, transformation et/ou commercialisation des produits agricoles et interprofessions, syndicats professionnels spécialisés, etc.).

Pour être éligible au soutien financier, il faut nécessairement proposer un projet avec 2 partenaires au minimum, un dans le collège « agriculteurs » et un dans le collège « collectivités territoriales et leurs groupements ».

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

Depuis 2015 : 7 appels à projet, un dernier prévu en 2020

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

**Enveloppe financière FEADER pour la programmation : 1 902 000 € sur
3 Millions d'euros (avec contrepartie région) : déjà engagés : 1 007 582 € soit
53 % de la maquette**

PARTENAIRES :

- Groupes d'agriculteurs
- Collectivités locales
- Lycée agricole
- Plateforme d'approvisionnement Restauration Hors Domicile (RHD) de producteurs
- Chambre d'agriculture

ODES

APPROVISIONNEMENT COURTS

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les projets sont retenus en vue de leurs caractères innovants, structurants, de la qualité de leur gouvernance et de leur stratégie, ainsi que de leur attention dédiée à l'agriculture biologique. Ils répondent à la définition d'un circuit court, qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Si le circuit d'approvisionnement présente plus d'un intermédiaire, les produits devront s'inscrire dans le marché local, c'est-à-dire provenir d'un périmètre n'excédant pas 75 km entre le lieu de production (siège de l'exploitation) et le lieu de consommation. Dans le cas de producteurs situés en zone défavorisée, ce rayon est porté à 150 km.

Quatre projets sont accompagnés :

- **Approvisionnement de distributeurs automatiques de produits fermiers et de la restauration collective à Avignon :**
Projet porté par le collectif d'agriculteurs « En direct de nos fermes des agriculteurs » et déposé par la Chambre Agriculture Vaucluse.
Assiette éligible : 264 454 € / UE : 124 419 € / Région : 11 208 € / Vaucluse : 19 897 €

- **Projet de création du pôle agricole de St Maximin :**
Création d'une plateforme multimodale pour stocker les produits fermiers et d'un point de vente collectif situé sur le site du Cellier de la Sainte Baume.
Animation spécifique conduite par le lycée en lien avec AgribioVar et la Communauté d'Agglomération Provence Verte, partenaires du projet, permettant de mettre en œuvre un approvisionnement de la restauration hors domicile à partir de ce pôle agricole sur l'ensemble du territoire de la Provence Verte.
Assiette éligible : 1 322 508 € / Région : 131 601 € / UE : 526 405 €.
- **Cuisine centrale à Gap pour transformer les produits de l'agriculture locale**
Assiette éligible : 994 653 € / Région : 82 382 € / UE : 329 527 €
- **Plate-forme agricole et drive fermier en circuits courts :**
Projet porté par la CAVEM en lien avec le collectif d'agriculteurs « Localement Votre »
Assiette éligible : 1 015 642€ / Région : 153 019 € / Var : 20 000 € / UE : 305 656 €

RÉSULTATS

Ce dispositif attire désormais de plus en plus de projets, et a déjà conduit dans ses débuts aux résultats suivants :

- Développement des groupes d'agriculteurs et de la Restauration Hors Domicile : les projets ont permis de conforter les associations d'agriculteurs et de leur développer de nouveaux débouchés en lien avec la RHD.
- Développement des circuits courts sur des territoires par des projets concrets : mise en œuvre de distributeurs, drives fermiers...
- Installation d'agriculteurs favorisée.
- Un plus grand accès à une alimentation durable pour les consommateurs.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.maregionsud.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

https://europe.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Mise_en_place_de_nouveaux_modes_de_distribution_en_circuits_d_approvisionnement_courts.pdf

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Production

COMMENT ?

Outils opérationnels :

Gestion des ressources humaines des établissements publics

QUOI ?

Agir sur les formations professionnelles et agricoles

POURQUOI ?

Objectifs culturels :

Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local :

Contribution au maintien et à la création d'emplois

Objectifs pédagogiques :

Amélioration de l'accès à l'information

OBJECTIFS

- Donner aux exploitants l'ensemble des moyens permettant de faire des choix éclairés afin de garantir la réussite de leur parcours
- Sécuriser les changements de métier, de secteur d'activité, pour qu'ils ne soient ni subis, ni facteurs de précarité

RÉSUMÉ

L'intensification de la crise agricole, les mutations du secteur, les évolutions des politiques agricoles et les instabilités climatiques importantes conduisent de nombreux agriculteurs à faire face à des situations nouvelles qui les interrogent sur leur métier, sans pour autant que la viabilité économique de leur exploitation ne soit en jeu.

Dans le cadre du plan d'actions immédiat en faveur de l'agriculture, la Région et les représentants du secteur agricole ont donc souhaité mettre en place un dispositif régional de conseil personnalisé permettant aux exploitants qui le souhaitent de se questionner sur leur projet et sur leur avenir professionnel, dans le secteur agricole ou en dehors. Ce conseil personnalisé est mobilisable par les exploitants à tout moment dans leur parcours, et non pas seulement en situation d'urgence ou de difficultés avérées. Il les accompagne durant les étapes de transitions professionnelles auxquelles ils peuvent être confrontés, dans un contexte économique en mouvement permanent.

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 1^{er} juillet 2018

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : Coût du projet : 62 400 €

Co-financement Région (31 200 €) – FAFSEA – OCAPIAT (31 200 €)

PARTENAIRES :

- DRAAF
- Chambre régionale d'agriculture
- Commission Paritaire Régionale de l'Emploi en Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté
- Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles
- Jeunes agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté
- Solidarité Paysans
- Coordination Rurale Bourgogne-Franche-Comté
- Confédération paysanne Bourgogne-Franche-Comté
- VIVEA Délégation Est (formation)

LUTION PROFESSIONNELLES ES

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le service tournesol offre un appui et un accompagnement personnalisé aux exploitants agricoles afin de :

- Les informer sur leurs droits, les métiers et l'environnement socio-économique de leur territoire,
- Clarifier leur projet professionnel et personnel,
- Valoriser leurs compétences et leur expérience,
- Le cas échéant, construire un nouveau projet professionnel (évolution, reconversion, création d'activité, pluriactivité, etc...).

Des entretiens individuels gratuits et confidentiels sont assurés à la demande par un conseiller en évolution professionnelle d'OCAPIAT.

Un numéro d'appel régional spécifique (09 71 04 73 79) permet aux exploitants agricoles qui le souhaitent d'obtenir des éléments d'informations complémentaires sur la démarche et de prendre RDV avec le conseiller spécialisé sous 48 h.

Des lieux d'accueil identifiés par la Région dans chaque territoire sont mis à disposition afin de faciliter le déroulement de l'accompagnement et notamment l'organisation d'entretiens physiques à proximité du lieu de résidence des exploitants.



RÉSULTATS

- **25 accompagnements ont été engagés à ce jour, sur les 100 prévus. La gratuité et la neutralité du service de conseil individualisé, ainsi que l'expertise de la conseillère dédiée ont été perçus comme très positifs pour l'avenir de cette expérimentation.**



SITE DE LA RÉGION

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Alimentation/Vie-de-l-exploitation/Dispositif-Tournesol>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de service,
d'accompagnement ou d'appui :
Enseignement, recherche,
expérimentation

COMMENT ?

Outils de planification : Programme
d'actions

QUOI ?

Agir sur la recherche et l'innovation

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux :
Décarbonisation, amélioration de
l'autonomie et de la performance
énergétique, Dépollution des modes
de production agricole, Réduction des
pressions sur le sol, Réduction des
pressions sur l'eau

Objectifs de développement local :
Synergie entre les acteurs du territoire

OBJECTIFS

- Promouvoir et poursuivre la transition écologique sur le bassin agricole d'Iracoubo
- Valider la mise en place d'itinéraires techniques agricoles innovants s'appuyant sur les principes de l'agroécologie et la mise en œuvre de systèmes agroforestiers chez les agriculteurs de la zone

RÉSUMÉ

Un Living Lab est une méthodologie où citoyens, habitants, usagers sont considérés comme des acteurs clés des processus de recherche et d'innovation. Ce projet pilote d'aménagement agricole du bassin d'Iracoubo (3000ha de superficie) regroupe dès le début de sa conception acteurs publics, privés, associations et utilisateurs potentiels individuels, dans l'objectif de tester et valider « grandeur nature » des méthodes innovantes en ingénierie agro-écologique qui pourront à terme être transposées à l'échelle du territoire Guyanais et participer à la bioéconomie amazonienne.

Les solutions innovantes bénéficient aux agriculteurs de la zone portée par l'EPFAG. Ces solutions sont également vouées à sécuriser le plan d'approvisionnement de la centrale de production d'électricité à base de biomasse de la société Voltalia.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2014 - 2025

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Le projet est financé sur fonds européens et nationaux.

Depuis son lancement il a reçu plus de 2 millions d'euros RITA I et RITA II - LEADER - GO PEI - FEDER - FEADER

PARTENAIRES :

- Etablissements publics : Communauté de Communes des Savanes (CCDS), Services de la Préfecture, Mairie d'Iracoubo
- Chambre d'Agriculture de Guyane
- UMR EcoFog (INRAE, AgroParisTech)
- Unité de recherche ASTRO (AgroSystèmes Tropicaux), Unité de recherche Zootechnique, RZ UE PEYI (Plateforme Expérimentale sur le végétal et les agroSystèmes Innovants en milieu tropical) - INRAE Antilles-Guyane
- CIRAD
- SOLICAZ
- Association des Agriculteurs des Savanes (ADADS)
- Etablissement Public du Foncier et de l'Aménagement de Guyane (EPFAG)
- VOLTALIA
- Guyane Forest Initiative (FI)
- Guyane Développement Innovation (GDI)

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Des démonstrations des innovations sont effectuées dans le cadre de systèmes expérimentaux multi-sites des projets *Guyagroforesterie* et *Guyafer*, en vue de tester leur niveau de « maturité technologique » (Technology Readiness Level*).

En 2019, mise en place d'un réseau de parcelles de démonstration en environnement opérationnel localisées à Iracoubo au cœur de la zone agricole. Les instituts scientifiques et techniques locaux encadrent les paramètres de ces parcelles sur 100 hectares avant de mettre en œuvre des solutions innovantes en environnement réel à l'échelle du bassin considéré.

La présence d'un technicien spécialisé en agroécologie tropicale entre 2020 et 2022, (porté par l'Association des Agriculteurs des Savanes) assure la consolidation des données techniques et favorise le transfert de savoir-faire.

La capacité d'animation et de coordination de l'Association des Agriculteurs des Savanes permet la diffusion des connaissances, la promotion des itinéraires innovants auprès des agriculteurs de la zone et la validation en partenariat avec les structures de recherche, à l'horizon 2021, de ces itinéraires en environnement opérationnel.

* L'échelle TRL (Technology Readiness Level) utilisée est le système de mesure employé pour évaluer le niveau de maturité technologique d'une innovation dans la perspective d'intégrer cette innovation dans un système opérationnel jusqu'à son industrialisation. Elle est graduée de 1 à 8 selon le degré d'avancée des tests opérés sur l'innovation. Plus elle se rapproche de 8, plus l'innovation est mature et tend à devenir opérationnelle.



RÉSULTATS

- En 2014 *Guyane Forest Initiative* a présenté un projet de mise en place de systèmes agroforestiers, source d'approvisionnement d'une centrale de production d'électricité à base biomasse de 10MW. Ce projet a été validé par la Cellule Biomasse en 2015.
- A partir de cette date, plusieurs itinéraires techniques agricoles innovants ont été mis en œuvre au sein de dispositifs expérimentaux multi-sites (partenariats multiples : INRA, CIRAD, EPFAG, SOLICAZ, Mairie d'Iracoubo, Chambre d'Agriculture...) afin de tester des solutions d'aménagement agricole répondant à un diagnostic environnemental et foncier de la zone.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.ctguyane.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2019-09/2019_pei_fiche_GO%20PEI%20Living%20Lab%20Iracoubo.pdf

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de services d'accompagnement ou d'appui : gestion du foncier

Producteurs : agriculture périurbaine

COMMENT ?

Outil de planification : Programme d'actions

QUOI ?

Agir sur le foncier agricole

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Maintien et amélioration de la biodiversité, Réduction des pressions sur les sols

Objectifs culturels : Entretien du patrimoine naturel

Objectifs de développement local : Contribue au maintien et à la création d'emplois

Objectif pédagogique : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

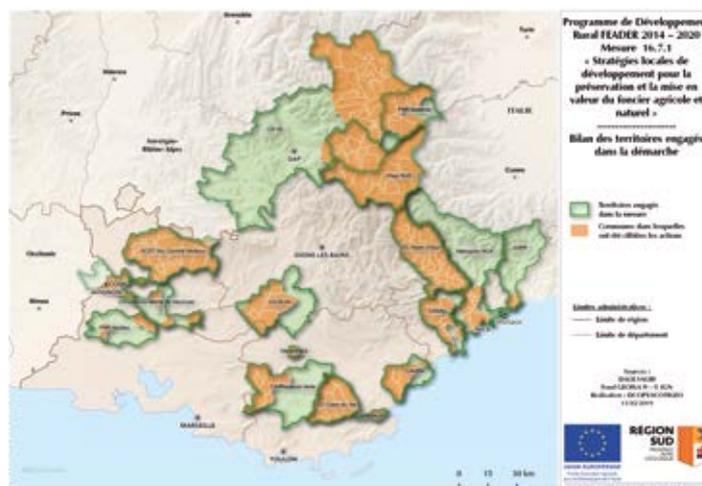
OBJECTIFS

Développement de stratégies locales à l'échelle d'un territoire pertinent qui concourent à :

- Préserver le foncier agricole et naturel au moyen de démarches réglementaires de protection (Zones agricoles protégées, PAEN)
- Valoriser la gestion des espaces agricoles et naturels : lutte contre les friches et reconquête d'espaces agricoles abandonnés à intérêt, environnemental et/ou paysager
- Lutter contre les risques d'incendie, d'inondation, par un entretien durable et raisonné des milieux naturels non productifs
- Améliorer l'organisation et la structuration foncière de ces espaces
- Inclure la société civile dans la gouvernance du foncier agricole local

RÉSUMÉ

L'agriculture régionale est soumise à une forte pression foncière qui a conduit à une baisse importante de la Surface Agricole Utile, une hausse des prix moyens des terres agricoles ainsi qu'au développement de friches. L'accès au foncier est le principal frein à l'installation et au renouvellement des générations, ainsi qu'à la mise en place de politiques publiques locales en faveur de la transition agricole et alimentaire. Dans les zones littorales, la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels est un enjeu pour les politiques de gestion des risques (incendie et inondation notamment). Cette mesure permet de rassembler les collectivités, les filières agricoles, et la société civile autour de projets collectifs, touchant au foncier agricole et naturel, sa revalorisation, sa mobilisation et sa protection.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2016

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

739 224€ (fonds régionaux), accompagnés de fonds FEADER et contrepartie nationale (FEADER 2014-2020 : 4 405 507€, actuellement 67% engagés).

PARTENAIRES :

- Collectivités territoriales : Communautés de communes, Communauté d'agglomération, Métropoles, Parcs naturels régionaux, Etablissement public d'aménagement, Départements, Communes
- Représentants de la profession agricole : Chambres d'agriculture, SAFER, Coopératives agricoles, Fédération départementale de coopératives, agriculteurs
- Représentants de la société civile/citoyens : Association Terre de Liens, CREN, Associations foncières pastorales, associations de préservation du foncier agricole

COALES DE DÉVELOPPEMENT ISE EN VALEUR DU FONCIER

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Sur la mise en place de démarches réglementaires de protection des espaces agricoles et naturels :

Financement des études et animations en faveur de la création de Zones Agricoles Protégées, de périmètres de protection et valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Ces deux outils sont les principaux de la mesure.

Sur la valorisation de la gestion des espaces agricoles et naturels :

Financement d'études, de diagnostics et de recensements des friches, d'études préalables à l'aménagement foncier agricole et forestier, diagnostics pastoraux...

Financement d'animations foncières pour leur réorganisation, la reconquête de friches, la réouverture de milieux ou encore la mise en œuvre des procédures de biens vacants et sans maîtres.

Financement des coûts directs liés à la mise en œuvre du projet comprenant des travaux de remise en état de friches.

RÉSULTATS

Actuellement, seize opérations ont été retenues avec des profils très hétérogènes : de 3 à 22 partenaires, de 71.700€ à 1,4 millions d'euros. Le portage du dossier (chefs de file) a été assuré par 11 EPCI, 3 Départements et 2 Offres Publiques. Quinze démarches ZAP/PAEN sont prévues pour des travaux prévisionnels de 150 ha de terres remises en culture et 85 ha de réouverture de parcours. Les thématiques des projets et les territoires concernés par le soutien du programme sont illustrées sur la carte.

Les projets de ZAP retenus intègrent pour la plupart un volet sur la préservation de l'environnement. Certaines des attributions financières (sur l'hydraulique agricole par exemple) sont désormais conditionnées à la mise en œuvre de ZAP. Après 5 ans, il a été observé que ces créations de ZAP sont parvenues à enrayer la rétention foncière en faveur des exploitants, en maintenant la destination agricole des PLU. La reprise des parcelles pour une valorisation agricole est assurée par l'aspect réglementaire

et donc difficilement modifiable des ZAP. De plus, la spéculation foncière a également été diminuée par cette stratégie régionale dynamique.

Une caractéristique importante de la gouvernance de ces projets est la nécessaire participation de la société civile, produisant des dispositifs innovants. Ainsi, le Mouvement « Terre de Liens » a su prendre une place importante au sein de ce dispositif, lui insufflant dynamisme dans les décisions et de nouvelles ressources financières reposant sur les dons et des fonds d'épargne importants. L'enjeu du foncier agricole n'est plus seulement une question propre au monde professionnel agricole et à la SAFER notamment, il a gagné une place importante dans la conscience des citoyens en région SUD. Les citoyens sont donc également mis à contribution dans le cadre du déploiement de l'outil « open friches map », application participative de repérage des friches qui est en train de se développer en Région.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.maregionsud.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/strategies-locales-de-developpement-pour-la-preservation-et-la-mise-en-valeur-du-foncier-agricole-et-naturel>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Valorisation non alimentaire des produits agricoles et alimentaires : valorisation énergétique ou industrielle

COMMENT ?

Outils de financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur la gestion et la prévention des déchets

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Réduction ou traitement des déchets et renforcement de l'économie circulaire

Objectifs de développement local : Création de dynamique économique dans le territoire, Structuration ou maintien de filières locales

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels agricoles

RÉSUMÉ

La Région lance un appel à projets (AAP) pour le développement d'unités de méthanisation et leur accompagnement, en partenariat avec l'ADEME depuis 2015, dans le but de développer une méthanisation durable au service de l'indépendance énergétique, de l'emploi et de la protection de l'environnement en Île-de-France. La méthanisation permet de contribuer à la production d'une énergie renouvelable, créatrice d'emplois non-délocalisables. L'Île de France est un terreau favorable au développement de la méthanisation avec notamment une agriculture qui occupe 48% du territoire dont une part importante de grandes cultures. Mais c'est une filière encore jeune dont l'équilibre économique nécessite des aides publiques. L'AAP concerne les établissements publics, les coopératives agricoles, les associations, les petites et moyennes entreprises.



OBJECTIFS

- Assurer le décollage de cette filière d'avenir dans des conditions de performance, de durabilité et d'acceptabilité des projets
- Faire de la méthanisation un outil régional pour encourager l'optimisation des ressources et la diminution de la pollution grâce à une économie circulaire et vertueuse

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

2014-2019 (renouvellement voté en novembre 2019)

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Dont fonds européens : Subvention de fonctionnement de 1,540 M€ (Île-de-France Terre de saveurs) pour 2019, renouvelée chaque année.

PARTENAIRES :

- L'ADEME (co-financeur)
- La société d'économie mixte Ile-de-France Energies (financement du parc d'unités de méthanisation)

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Trois types de projets sont éligibles aux aides :

- Les études de faisabilité technique, économique, financière, juridique, et les études de raccordement aux réseaux gaziers sont financées par l'ADEME et la Région à un taux maximal de 50%, plafonné à 50 000€ pour l'aide de la Région.
- Le soutien à la concertation est financé par l'ADEME et la Région (dépenses d'investissement) à un taux de 50% à 70% du montant, plafonné à 50 000 euros pour l'aide de la Région.
- Le soutien à l'investissement par appel à projets est subdivisé en trois appels simultanés depuis 2019 : la méthanisation agricole, la méthanisation dite « non-agricole » (notamment méthanisation de biodéchets et de boues de stations d'épuration), les projets innovants (projets de micro-méthanisation).

Les évolutions de 2020 :

- Le budget consacré par la Région passe d'environ 4 millions d'euros à 10 millions d'euros par an.
- La Région mobilisera un fonds de garantie pour faciliter l'octroi de prêts bancaires en partageant une part du risque avec le banquier.
- Dans le cadre de la nouvelle programmation du dispositif, un collectif régional des acteurs de la méthanisation va être mis en place afin de constituer une instance stratégique d'échanges et de décisions pour les acteurs de la filière francilienne, à l'instar d'un comité stratégique de filière.
- Mise en place d'un comité de pilotage, constitué des membres du cercle régional des acteurs de la méthanisation.

RÉSULTATS

- Concernant le soutien à la réalisation d'études sur la période 2014-2019 le dispositif a financé 21 études pour un total d'aides d'environ 326 000 euros (18 études de faisabilité et 3 études amont de l'ordre des schémas territoriaux de développement).
- Sur la période 2014-2019 le dispositif Région a permis de financer 28 unités pour un total de 23,7 millions d'euros.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.iledefrance.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://ile-de-france.ademe.fr/actualites/appels-projets/appel-projets-unites-de-methanisation-en-ile-de-france>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Pêche

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur la structuration de filières et la mise en réseau d'acteurs

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : aide et insertion de personnes en difficulté

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Réduction des pressions sur l'eau

Objectifs culturels : Valorisation du patrimoine technique (savoir-faire)

Objectifs de développement local : Contribution au maintien et la création d'emplois, Création de dynamiques économiques dans le territoire, Structuration ou maintien des filières locales

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Favoriser l'installation des jeunes marins-pêcheurs issus principalement du secteur informel
- Renouveler les générations de pêcheurs
- Redéployer l'effort de pêche vers le large
- Faciliter le financement de la reprise ou de la création d'entreprises dans le secteur de la pêche

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan de développement et de structuration de la flotte de pêche, la mesure vise à favoriser l'installation de jeunes marins-pêcheurs, issus prioritairement du secteur informel. Il s'agit d'une prime forfaitaire versée pour l'achat du premier navire de pêche d'occasion d'un jeune pêcheur, de matériel, ou pour constituer un fonds de roulement d'exploitation.

En effet, la pêche martiniquaise fait actuellement face à un vieillissement significatif des marins-pêcheurs en activité, ainsi que de la flotte de pêche. De plus, cette flotte n'est pas adaptée à la navigation au large, alors même qu'un tiers de la bande côtière est interdite à la pêche, largement polluée par la chlordécone.

Par ailleurs, la Commission Européenne ayant interdit les aides publiques à l'acquisition de bateaux de pêche neufs, afin de lutter contre la surexploitation de certaines ressources et la dégradation des écosystèmes marins, les coûts de renouvellement des bateaux de pêche demeurent élevés.

Souhaitant redynamiser ce secteur, la Collectivité territoriale de Martinique a mis en place un dispositif permettant aux jeunes pêcheurs de percevoir une prime à l'installation et aux patrons-pêcheurs et armateurs-pêcheurs de solliciter une aide à l'achat d'un bateau d'occasion.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : Février 2019

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : Fonds propres de la Martinique

PARTENAIRES : épaulant la Collectivité sur l'information des professionnels et la co-construction des dispositifs :

- Direction de la Mer
- Comité des pêches marines et des élevages marins
- Associations de marins-pêcheurs

LA CRÉATION ET À LA REPRISE LA PRIME À L'INSTALLATION DE

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Mise en place d'une caravane de l'information des marins-pêcheurs sur l'ensemble du territoire.

Instruction des demandes par le service Pêche, Aquaculture et Affaires Maritimes de la Collectivité.

■ Pour la prime à l'installation de jeunes marins-pêcheurs :

Ce dispositif s'adresse aux jeunes pêcheurs et aux patrons-pêcheurs, qui souhaitent s'installer à titre individuel et qui remplissent certaines conditions comme avoir entre 18 et 40 ans au moment de la présentation de la demande d'aides, acquérir pour la première fois un navire de pêche, disposer des brevets de commandement nécessaires pour leur projet, et présenter un plan d'entreprise (PE) qui va se réaliser sur une période de 3 ans.

Les plafonnements de la prime sont dégressifs à mesure que le pêcheur vieillit. Il peut toucher jusqu'à 12 000€ avant 25 ans, puis 9 000€ jusqu'à 35 ans, enfin 6 000€ jusqu'à 40 ans.

■ Pour l'aide à l'acquisition de bateaux d'occasion :

Le navire acquis doit être immatriculé en Martinique et remplir certains critères comme mesurer entre 7m et 12m, être équipé pour la pêche maritime ou encore, être exploité sur un segment de flotte de la pêche au large.

L'aide pour les frais d'expertise du bateau d'occasion s'élève à 5% de la valeur estimée du bateau, plafonnée à 5000€. L'aide à l'acquisition s'élève à 25% du coût du bateau, plafonnée à 50 000€.



RÉSULTATS

- 4 dossiers de demande de prime à l'installation ont été instruits en 2019.
- Les marins-pêcheurs sont désormais mieux informés des dispositifs. Ils sont même très demandeurs de ces temps d'échange à l'occasion du passage de la caravane.
- La Collectivité territoriale de Martinique contribue à l'armement d'une pêche artisanale favorisant des pratiques raisonnées pour une gestion durable de la ressource halieutique. Les capacités des navires de pêche étant limitées (navires de moins de 12m), un déploiement de la pêche vers le large permet de diversifier la ressource accessible, sans pour autant générer des pratiques de pêche intensive. De plus, les produits de pêche sont débarqués obligatoirement dans un port de pêche territorial où des contrôles peuvent être effectués.
- On observe un fort potentiel de développement du nombre de professionnels à travers la prime à la première installation des jeunes en faveur d'une pêche au large.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.collectivitedemartinique.mq/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://www.martiniquedev.fr/ressources/aides-a-la-creation-et-reprise-dentreprise/>



FILIÈRES LOCALES

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de service, d'accompagnement ou d'appui : Mise en relation des acteurs des chaînes agricoles et alimentaires et partage d'informations

COMMENT ?

Outils de planification : Programme d'actions

QUOI ?

Agir sur la structuration de filières et la mise en réseau d'acteurs

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs culturels : Maintien des patrimoines alimentaires, Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Synergie entre les acteurs du territoire, Structuration ou maintien des filières locales

OBJECTIFS

- Accompagner des démarches collectives de filières portées par des acteurs volontaires
- Soutenir la structuration de l'ensemble des acteurs amont / aval des filières et leur développement durable (agroécologie, préservation des ressources et biodiversité, compétitivité, création de valeur, création d'emploi, diversité, valorisation territoriale)
- Maintenir l'emploi sur le territoire

RÉSUMÉ

La Région contractualise, selon les mêmes modalités que celles du dispositif des « CAP filières » qui s'adresse aux 15 filières régionales mais sur des territoires restreints, des contrats de filières locales de 4 ans avec des collectifs d'acteurs de l'agriculture et/ou de l'agroalimentaire organisés (exemple : AOP, syndicat de viticulture, coopérative agricole...). Cette territorialisation de la démarche « CAP filières » est née du constat selon lequel les contrats de filières déployés dans les quinze grandes filières régionales ne peuvent pas couvrir certaines particularités liées à des productions de niche ou des signes de qualité. Le dispositif permet ainsi de décliner les priorités agricoles régionales inscrites dans le SRDEII et présentées dans le cadre commun des CAP Filières tout en répondant aux besoins, formalisés par une stratégie collective de développement durable, des acteurs agricoles d'une production ciblée et d'un territoire identifié.

Les collectifs sont composés d'agriculteurs, mais aussi de transformateurs, d'acteurs du négoce et de la distribution. Sont également aidées les structures en charge de missions d'animation, d'appui technique, de coopération, d'expérimentation ou de transfert parmi les filières locales (coopératives, négociants, chambres d'agriculture).

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : Novembre 2018

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

200 000 € maximum par filière locale validée pour 4 ans, sans fonds européens

PARTENAIRES :

- Chambre régionale d'agriculture comme référent méthodologique du dispositif
- Organisme public ou privé pour l'animation
- Tous les partenaires des filières locales (des acteurs amont /aval), les agents de développement territorial (offices de tourisme, représentants de Pays (CRST), les représentants de la Région, de la DRAAF, de la DDT, du conseil départemental, sont ainsi membres du comité de pilotage

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les filières en demande de financement régional doivent être présentes sur un territoire avec des spécificités (à valoriser ou à préserver), et s'investir sur quatre grands axes :

- 1 La transition agroécologique et la préservation des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols, énergie),
- 2 Le développement économique des filières agricoles,
- 3 La mise en œuvre d'actions territoriales renforçant les liens entre productions locales et image du terroir, art de vivre,
- 4 Le maintien de l'emploi sur le territoire (réflexions sur l'attractivité des métiers, emploi des saisonniers, conditions de travail ...).

Dans le cadre des contrats, la Région finance :

- de l'animation (taux d'aide plafonné à 80%, dans la limite de 15% de l'enveloppe octroyée),
- des investissements (taux d'aide plafonné à 50%, dans la limite de 20% de l'enveloppe octroyée),

- du conseil aux exploitants agricoles et forestiers (taux d'aide de 50%),
- de l'expérimentation et du transfert (taux d'aide de 70%)
- des études (taux d'aide de 50%),
- des actions de promotion (taux d'aide de 50%, dans la limite de 20% de l'enveloppe octroyée) afin de répondre aux quatre axes prédéfinis,
- Depuis son transfert de la Direction de l'Aménagement à la Direction de l'Agriculture en 2018, le dispositif est désormais partie intégrante de la politique agricole des filières et il offre une aide à l'accompagnement des filières en phase d'émergence (diagnostic, stratégie des enjeux, définition des actions).

RÉSULTATS

- Le suivi régulier de l'avancement des filières locales, les bilans à mi-parcours, les bilans et évaluations finales avant de contractualiser un nouveau contrat permettent des réalisations ambitieuses dans les territoires mobilisés.
- Après un an de test de la mesure, les acteurs concernés ressentent une véritable dynamique de structuration des filières, puisqu'elles ont désormais l'obligation de réfléchir à des stratégies de long terme.
- L'appui méthodologique apporté par une animatrice de la chambre régionale d'agriculture, désormais bien identifiée, est très apprécié pour l'élaboration de la filière locale.
- Les incitations à la transition vers l'agroécologie ont du succès : charte agroécologie pour l'appellation Cheverny Cour-Cheverny, analyse des pratiques en Agriculture Biologique pour une appropriation par les producteurs en conventionnel pour la filière asperges vertes...

UNE FILIÈRE LOCALE :

- concerne des produits agricoles alimentaires et non-alimentaires
- est portée par un collectif d'agriculteurs associant tous les acteurs de la chaîne
- est ancrée dans un territoire spécifique, correspondant à un bassin de production géographiquement identifié et cartographié

Exemple : Asperges vertes, AOP fromage Pouligny-Saint-Pierre, les vins de Quincy Reuilly, les vins de Cheverny Cour-Cheverny...



SITE DE LA RÉGION

<http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil.html>



SITE DU DISPOSITIF

<http://www.cap-filieres.fr/>



APPEL À PROJET MICROMÉTHANISATION

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

Valorisation non alimentaire des produits agricoles et alimentaires : Valorisation énergétique ou industrielle

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur la structuration de la mise en réseau d'acteurs

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Réduction ou traitement des déchets et renforcement de l'économie, Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs de développement local : Synergie entre les acteurs du territoire, Structuration ou maintien de filières locales

OBJECTIFS

- Contribuer à l'élargissement de la gamme des solutions de méthanisation offerte aux agriculteurs
- Démontrer la faisabilité de modèles de méthanisation de petite taille concourant à l'amélioration des performances agro-écologiques et économiques sur la ferme

RÉSUMÉ

Le développement de la méthanisation est un enjeu majeur pour l'agriculture bretonne, tant pour le développement des énergies renouvelables que pour l'atténuation des gaz à effet de serre issus des activités d'élevage. Souhaitant se porter davantage sur le potentiel agroécologique et d'autonomisation des fermes que sur la voie de la diversification économique, la Région a récemment recentré le dispositif.

L'appel à projet permet de soutenir les petites unités de méthanisation, qualifiées de « micro-méthanisation », par des subventions à l'investissement et par un accompagnement au suivi de la performance globale des projets. La méthanisation soutenue par le dispositif est une méthanisation pleinement insérée dans le fonctionnement de l'exploitation agricole, que ce soit en termes de ressources, d'énergie ou de fertilisation.

Tout porteur de projet se positionnant sur des technologies de méthanisation affichant une production de biogaz inférieure à 30 Nm³/h ou 60 kWe, et quel que soit le mode de valorisation du biogaz et son usage, peut répondre à cet appel à projet.

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2017

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Cadre partenarial Région, ADEME, Etat et départements. Cahier des charges commun à tous les financeurs

PARTENAIRES :

- ADEME
- DRAAF, DDTM
- Agence Initiative Locale Energie (AILE)
- Région Pays de la Loire, Départements
- Chambre Régionale AB

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Ce programme s'insère dans un cadre partenarial plus large, « le Plan Biogaz » qui associe la Région, l'ADEME, l'Etat et les Départements pour la mise en œuvre de la politique méthanisation. Un cahier des charges pour le soutien des projets d'investissement est commun à tous les financeurs. Depuis 2 ans, une déclinaison sur les projets de microméthanisation impulsée par la Région Bretagne a été développée.

Le soutien à la micro-méthanisation est un dispositif externalisé : l'animation et l'instruction de l'appel à projet sont prises en charge par l'association AILE. En lien avec tous les acteurs concernés, elle anime les comités de pilotage et les comités politiques. Deux types d'aide sont proposés :

- **Les aides à l'investissement :**

Aide maximum de 40 000 € par projet, dans la limite d'un taux d'aide plafonné à 40 % des investissements éligibles.

- **Les aides au fonctionnement :**

Soutien aux actions d'animation du Plan Biogaz relatives à l'instruction de dossiers, le développement et la structuration de la filière.

La première version du dispositif ayant provoqué un développement massif des unités de méthanisation en cogénération ou injection fortement dépendantes aux cultures énergétiques (maïs), la Région a souhaité recentrer son accompagnement sur des projets de micro-méthanisation. Les typologies de projets éligibles sont les unités de microméthanisation à la ferme valorisant le biogaz par chaudière, ou bien le biogaz en bio-GNV (carburant). La valorisation par cogénération a été exclue de cet appel à projets.

RÉSULTATS

- En deux ans, les crédits engagés sur le développement de la microméthanisation ont concerné une quinzaine d'unités environ.
- Les investissements sont de plus petite ampleur que les unités de méthanisation classiques,

donc accessibles à un nombre plus large d'agriculteurs. La micro-méthanisation n'a pas d'impact déstabilisant sur le système agronomique de l'exploitation, et encourage les pratiques agroécologiques.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.bretagne.bzh/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/methanisation-agricole-territoriaux/>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de niche et de terroir,
Transformation de produits de niche et
de terroir, Vente en circuit-court

COMMENT ?

Outils opérationnels : Labellisation,
certification, marketing territorial

QUOI ?

Agir sur la valorisation du patrimoine
naturel et génétique local

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarboni-
sation, amélioration de l'autonomie et de
la performance énergétique

Objectifs culturels : Maintien des
patrimoines alimentaires, Valorisation
du patrimoine technique

Objectifs de développement local :
Création de dynamique économique dans
le territoire, Structuration ou maintien
de filières locales

Objectifs pédagogiques : Sensibilisation
des consommateurs à des pratiques
responsables

OBJECTIFS

- Répondre à la demande des consommateurs en produits locaux
- Lutter contre l'« agribashing » en rapprochant les producteurs des consommateurs
- Encourager le maintien d'une activité agricole solide et qualitative en Île-de-France avec des produits identifiés, tracés, dont l'origine est connue, et gage d'une empreinte carbone réduite
- Fédérer les professionnels, mutualiser leurs compétences et trouver de nouveaux débouchés auprès des collectivités, des entreprises du paysage et des consommateurs afin de pérenniser les entreprises, les savoir-faire et les emplois locaux

RÉSUMÉ

Suite au vote de la nouvelle stratégie agricole régionale, le Pacte Agricole adopté en 2018 sous le nom de « PRODUIT EN Île-de-France » a émergé comme marque collective de la Région regroupant toute entreprise de production, de transformation, distribution et restauration. Animée par Île-de-France Terre de saveurs, organisme associé de la Région, cette marque certifie l'ancrage territorial de ses adhérents par l'apposition d'une identité visuelle avec des produits facilement identifiables dans les rayons des magasins dans lesquels ils sont vendus. Sous cette marque, les acteurs bénéficient alors d'un rayonnement régional, voire national, et accèdent à un large réseau d'acteurs qui s'engagent dans la même dynamique.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : **Mai 2018**

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

1,540 M€ (subventions de fonctionnement à Île-de-France Terre de saveurs) en **2019**, renouvelée chaque année

PARTENAIRES :

- Île-de-France Terre de saveurs
- Chambre d'Agriculture
- Groupement des Agriculteurs Bio
- Industrie agro-alimentaire : PME, agriculteurs, artisans

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La marque appartient à la Région, et est animée par Ile-de-France Terre de saveurs, qui gère la promotion du terroir et l'animation du réseau (construire une dynamique collective entre adhérents). L'association participe aux foires et autres rencontres (Salon International de l'Agriculture, Concours de l'innovation alimentaire, évènements partenaires...) à l'occasion desquelles elle démarque de nouveaux acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs). Elle est accompagnée par la Chambre Régionale d'Agriculture, et s'appuie notamment sur le dispositif Contrat de filière de la Région, animé par la chambre.

Il existe de nombreuses déclinaisons de cette marque, comme :

- « Plantes d'Île-de-France, dédiée à la filière horticole et en particulier à l'horticulture ornementale, implantée depuis longue date dans la Région. Avec 214 entreprises et un chiffre d'affaires de 88 millions d'euros*, la Région fait partie des plus grands producteurs de végétaux d'ornement, pourtant, ce domaine reste peu connu.

- « Agneau des bergers d'Ile-de-France », filière caprine. Marque portée à l'origine par l'association Bergers d'Île-de-France, la Région a décidé de la soutenir dans son développement. Désormais animée par Ile-de-France Terre de saveurs et la chambre régionale d'agriculture, la marque dispose d'un cahier des charges rigoureux.



Crédits photos : Île-de-France Terre de saveurs

*France AgriMer et AND International 2011

RÉSULTATS

- 23 professionnels engagés dans la démarche Plantes d'Île-de-France, perpétuant le patrimoine horticole de la Région.
 - 18 éleveurs franciliens labélisés Agneau des Bergers d'Île-de-France. Depuis la création de cette déclinaison, d'autres ont vu le jour : « Nos Bovins d'Île-de-France » ou encore « Les volailles d'Île-de-France ».
 - PRODUIT EN Ile de France est un dispositif collectif qui crée une identité, fédère les acteurs, change leur image et leur donne un poids dans les négociations face aux acheteurs. Par exemple, Plantes d'Île-de-
- France a favorisé la création d'un GIE des horticulteurs franciliens, désormais en capacité de concourir aux appels à projets régionaux et nationaux.
- Le cahier des charges est en phase d'évolution. La marque souhaite notamment se rapprocher de la restauration collective, et remplir les obligations de la loi Egalim dans un avenir proche.
 - Le cahier des charges intégrera bientôt d'autres déclinaisons spécifiques à certaines filières (Blé-farine-pain par exemple).



SITE DE LA RÉGION

<https://www.iledefrance.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<http://cervia.fr/index.php/nos-missions-offres-de-service/promotion/demarche-mleidf>



APPEL À PROJET POUR UN EUROPÉEN POUR L'INNOVATION

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de services, d'accompagnement ou d'appui : Mise en relation des acteurs des chaînes agricoles et alimentaires et partage d'informations, Enseignement, recherche et expérimentation

COMMENT ?

Outils financiers : subventions

QUOI ?

Agir sur la recherche et l'innovation

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau

Objectifs de développement local : Création de dynamique économique dans le territoire, Structuration ou maintien des filières locales

OBJECTIFS

- Faire travailler ensemble différents acteurs pour faciliter l'émergence d'innovation
- Renforcer les liens entre les différents intervenants de l'innovation, du développement et le tissu économique régional
- Diffuser une culture de l'innovation, en accompagnant sa détection, son émergence et sa valorisation.

RÉSUMÉ

La Région a décliné en 2017 le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) ayant pour vocation de permettre aux opérateurs de terrains (les agriculteurs) de tester des solutions à certaines problématiques en s'appuyant sur des collectifs qui se forment spécifiquement pour cela (les « groupes opérationnels »). La mise en réseau à la fois des résultats obtenus par ces groupes et de l'état des connaissances sur certaines thématiques (diminution des antibiotiques pour les filières monogastriques, intensification de l'agriculture biologique...) au niveau européen, doit permettre une meilleure diffusion de l'innovation dans le secteur agricole. L'objectif est de bâtir des ponts entre recherche, développement et secteur agricole sur la base d'un modèle interactif et favorisant l'innovation ascendante.

Les priorités régionales du PEI ont été co-construites avec les acteurs régionaux à l'issue d'un travail de découverte entrepreneuriale réalisé par l'agence régionale d'innovation. La sélection des projets se fait par Appel à projet (2017, 2018 et 2019). Sont éligibles à cet appel : les établissements publics, les organismes à caractère interprofessionnels, les associations, les entreprises privées et les coopératives, les exploitations agricoles, les organismes de recherche, les collectivités territoriales et leurs groupements.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2017

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

2014- 2020 : 3,7 millions d'euros de FEADER (4,625 millions d'euros avec la part financement Région). Taux de cofinancement du FEADER : 80 %

PARTENAIRES :

Le comité de lecture des projets est composé de :

- l'agence régionale de développement économique (Dev'Up)
- le CESER (Comité économique social et environnemental régional)
- la DRAAF
- la Chambre régionale d'agriculture
- Arbocentre.

L'expertise nationale est gérée par le CGAAER (Etat)

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les innovations peuvent être un produit nouveau, une pratique, un service, un processus de production, une nouvelle méthode d'organisation. Le projet d'innovation doit être réalisé en vue d'une application opérationnelle pour des bénéficiaires finaux. Les solutions peuvent être technologiques, non technologiques, organisationnelles ou sociales. Elles peuvent également être nouvelles dans l'absolu ou dans le contexte géographique. Le projet d'innovation ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'un travail au sein du partenariat porteur du projet.

Une mise en œuvre en 2 temps :

- un appel à manifestation d'intérêt préalable permettant aux futurs candidats de préparer et mûrir leur projet,
- un appel à projets visant la sélection des groupes opérationnels ainsi que leur programme d'actions sur 4 ans maximum.

Les axes prioritaires régionaux retenus pour la sélection des projets sont :

- 1 S'adapter et atténuer les effets du changement climatique par le développement du stockage du carbone, la diminution des gaz à effet de serre, la gestion durable de la ressource en eau, les innovations variétales, génétiques et techniques,
- 2 Nouvelles formes d'organisation pour permettre aux entreprises de s'adapter à un marché spécifique et/ou répondre à des enjeux d'emploi sur le territoire,
- 3 Gestion et exploitation des données pour un pilotage plus réactif des entreprises,
- 4 Automatisation, mécanisation ou robotisation pour réduire la pénibilité, renforcer l'attractivité des métiers et améliorer la rentabilité des entreprises,
- 5 Mise en place de systèmes et de pratiques innovants pour réduire les impacts environnementaux sur la biodiversité, la qualité de l'eau, du sol et de l'air et participer à la transition énergétique.

RÉSULTATS

■ Bilan des appels à manifestation d'intérêt : 14 dossiers financés entre 2016 et 2018 pour un montant total de 97 181 €.

■ Bilan des appels à projet : 7 dossiers financés pour un montant de 2 454 629 € (2017 et 2018), dont 2 pour des filières animales, 4 pour des filières végétales (filiale viticulture, grandes cultures, petits fruits, forêt) et 1 pour une installation.

ARONIA, UN EXEMPLE DE LAURÉAT

Le projet a pour objectif de structurer une nouvelle filière de production et de valorisation alimentaire d'une nouvelle gamme de petits fruits bio en région Centre Val de Loire. Pour la production, il sera nécessaire d'évaluer les espèces sélectionnées et à partir de références internationales (Canada, Allemagne, Pologne) de transposer et adapter les conduites culturales et modes de récolte au contexte de notre région. Les différents petits fruits seront caractérisés et avec l'appui des partenaires de la transformation alimentaire la valorisation de ces petits fruits sera étudiée dans différentes recettes bio (confiture, compote, jus de fruit et pâtisserie).



SITE DE LA RÉGION

<http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil.html>



SITE DU DISPOSITIF

<http://www.europeocentre-valde Loire.eu/appels-a-projets-feader-centre-val-de-loire/>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Distribution, commercialisation :
Restauration responsable (collective,
privé)

COMMENT ?

Outils de planification : Programme
d'actions.

QUOI ?

Agir sur la commande publique en
matière de restauration

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux :
Décarbonisation, amélioration de
l'autonomie et de la performance
énergétique

Objectifs culturels : Maintien des
patrimoines alimentaires, Valorisation
du patrimoine technique

Objectifs de développement local :
Création de dynamique économique dans
le territoire, Structuration ou maintien
de filières locales

Objectifs pédagogiques : Sensibilisation
des consommateurs à des pratiques
responsables, Education des enfants

OBJECTIFS

- Valoriser l'agriculture et la pêche normande
- Soutenir les filières de proximité
- Dynamiser les emplois des filières agricoles et agroalimentaires
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la restauration scolaire aux enjeux d'une alimentation utilisant en priorité des produits normands
- Éduquer au goût et garantir la santé des jeunes : l'augmentation de la part des produits normands sous signe de qualité (produits issus de l'agriculture biologique, AOP/AOC, IGP, label rouge) est également prévue

RÉSUMÉ

En 2016, la Région Normandie a souhaité élaborer une nouvelle politique régionale de restauration scolaire, axée sur la qualité et la proximité. Cette volonté s'est traduite par le plan « Je mange normand dans mon lycée », qui a pour objectif ambitieux de servir 80% de produits normands dans les restaurants des lycées d'ici 2021, au bénéfice d'environ 106 000 élèves. Les « produits normand » correspondent à l'ensemble des produits fabriqués et/ou transformés en Normandie, issus d'un circuit court ou long de proximité.

Ce plan se structure en 4 enjeux, 11 priorités et se décline en 31 fiches actions concrètes mises en place par la Région, à l'issue d'une large concertation auprès des acteurs de la profession agricole et des établissements scolaires.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : Juin 2017

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : Sur fonds FEADER occasionnellement

PARTENAIRES :

- La Chambre régionale d'agriculture de Normandie
- Le Réseau des CIVAM
- L'association Bio en Normandie

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Une concertation préalable à la mise en œuvre du plan.

Coordonnée par la Région en partenariat avec l'Institut régional de la qualité agroalimentaire (IRQUA) de Normandie et la Chambre régionale d'agriculture, elle s'est constituée en quatre réunions thématiques abordant des sujets fondamentaux tels que la commande publique, la structuration des filières agro-alimentaires ou l'animation auprès des élèves dans les établissements, réunissant 150 participants.

10 actions phares constituent le document :

- L'accompagnement des établissements publics dans la rédaction des marchés publics
- La création d'une boîte à outils commande publique
- La sensibilisation aux règles de la commande publique
- L'organisation de 60 réseaux conseils
- La formation des agents de restauration collective

- L'organisation de rencontres entre acheteurs et producteurs
- Création d'une cartographie des fournisseurs
- Déploiement d'une « charte qualité » dans 100% des services de restauration
- Développement d'une offre de repas normands à emporter
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Une enquête d'impact (collecte et de traitement des données) a été menée en 2019 sur la base des données 2018. Il permet un premier état des lieux positif de la mise en œuvre du plan.



RÉSULTATS

- Le montant total des achats en 2018 était estimé à 23 millions d'euros, dont 7 millions pour l'agriculture et l'agro-alimentaire normandes. La moyenne 2018 était donc de 41% de produits normands servis dans les restaurants scolaires. Les analyses futures vont permettre de montrer l'effet des mesures déployées.
- Depuis 2017, 47 établissements se sont inscrits pour bénéficier d'un accompagnement dans la rédaction des marchés publics (soit 1/3 des restaurants scolaires).
- Concernant la formation des agents de restauration collective, 36 sessions de formation portant sur la restauration ont été programmées entre 2017 et 2019 (élaboration des menus en restauration scolaire, diversité des hors d'œuvre, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets).
- 180 fournisseurs normands sont référencés sur la carte
- 25 engagements tripartites (entre les établissements, les élèves, acteurs essentiels, et la Région) sont inscrits dans la « charte qualité ».



SITE DE LA RÉGION

<https://www.normandie.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

https://www.normandie.fr/sites/default/files/je_mange_normand_0.pdf

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de services
d'accompagnement ou d'appui :
Enseignement, recherche,
expérimentation

COMMENT ?

Outils de planification : Programme
d'actions

QUOI ?

Agir sur l'éducation à l'alimentation.

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Création et renforce-
ment du lien social

Objectifs environnementaux : Maintien et
amélioration de la biodiversité, Réduc-
tion des pressions sur l'eau, Décarboni-
sation, amélioration de l'autonomie et de
la performance énergétique

Objectifs de développement local : Syner-
gies entre les acteurs du territoire

Objectifs pédagogiques : Sensibilisation
des consommateurs à des pratiques
responsables, Amélioration de l'accès à
l'information, Education des enfants

OBJECTIFS

- Former des écocitoyens en ciblant les pratiques d'éducation et les lycéens en particulier pour leur transmettre des pratiques éco responsables qu'ils seront en mesure de diffuser dans leur entourage
- Amorcer la transition écologique
- Renforcer la résilience de nos territoires par un soutien à l'économie locale
- Contribuer au développement de l'économie circulaire
- Renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques
- Développer les liens entre les lycées et leur territoire régional

RÉSUMÉ

Au cours des dernières années, de nombreux projets en lien avec les questions de développement durable ont été portés et mis en place par les lycées. Cependant, ces initiatives reposent généralement sur quelques personnes, menaçant la pérennisation de ces démarches et font appel à la Région exclusivement sur le financement. À partir de ce constat, la Région Grand-Est a voulu massifier ces actions et mettre en lien les acteurs, tout en construisant sa politique de développement durable dans les lycées. La démarche est simple : les lycées volontaires manifestent leur intérêt et leur souhait de mettre en place des projets conçus au préalable par la Région. La direction et les professeurs volontaires se chargent de la mise en œuvre de ces projets pédagogiques auprès de leurs élèves.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2017

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : 900 000€ (fonds régionaux)

PARTENAIRES :

- ADEME
- DRAAF
- Agence Régionale de la Santé (ARS)
- ATMO Grand-Est
- Agence de l'eau
- FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

ÉVELOPPEMENT DURABLE D EST

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La Région Grand-Est a conçu et mis en place un programme de transition écologique, à valeur pédagogique, organisé autour de six thèmes :

- L'alimentation durable
- La réduction et la valorisation des déchets
- La gestion écologique des espaces verts
- La gestion économe de l'eau et de l'énergie
- La qualité de l'air des bâtiments
- La mobilité douce

Les lycées volontaires qui décident de s'engager dans la démarche l'inscrivent dans le projet d'établissement et dans la Convention d'objectifs et de moyens tripartite signée entre l'établissement scolaire, le Rectorat ou la DRAAF et le Conseil Régional.

Un comité de pilotage composé de la direction, des enseignants, des CPE, des élèves, des agents techniques, etc, est mis en place dans chaque établissement.

Un plan d'actions est validé par chaque établissement, puis les actions sont mises en place grâce notamment au financement régional des équipements nécessaires aux actions.

Le projet est évalué 2 ans après le démarrage.

L'identité visuelle Lycée en Transition est délivrée aux établissements par le Conseil Régional afin de valoriser leur engagement

RÉSULTATS

Deux ans après le début de sa mise en œuvre, trois thèmes ont été déployés et quatre projets sont lancés dans 85 lycées publics, sur les 250 que compte la Région. À moyen terme, la Région se fixe un objectif de sept projets déployés pour les six thèmes.

Les retours des lycées impliqués sont très positifs. Il est parfois difficile de mobiliser professeurs et élèves qui sont très pris par la réforme du lycée ; pour autant, les volontés sont bien présentes aujourd'hui autour de ces thématiques. Les premiers projets seront évalués en 2020, l'impact sera mieux connu à cette échéance.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.grandest.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://www.grandest.fr/lycees-transition-developpement-durable-lycees-grand/>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Distribution/commercialisation

COMMENT ?

Outils de planification : Document cadre

QUOI ?

Agir en faveur de l'accès à l'alimentation

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Amélioration de l'accès à l'alimentation, Amélioration de la santé grâce à une alimentation saine

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, Amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs cultures : Maintien des patrimoines alimentaires, Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Création de dynamiques économiques dans le territoire, Synergie entre les acteurs, Structuration ou maintien de filières locales

Objectifs pédagogiques : Amélioration de l'accès à l'information

OBJECTIFS

- Renforcer l'approvisionnement en produits régionaux, les rendre plus visibles et plus accessibles
- Assurer une juste répartition de la valeur tout au long de la chaîne (du producteur au distributeur)
- Répondre aux attentes sociétales sur l'environnement

RÉSUMÉ

En réponse à la forte demande des habitants pour une plus ample consommation de produits locaux, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a mis en place les assises de la distribution, qui prennent place dans le cadre de l'élaboration du Pacte régional pour une alimentation durable. Elle repose sur la mise en place d'une démarche coconstruite avec les acteurs de la distribution à partir d'une charte partagée.

La charte défend le renforcement de la place des produits locaux dans les circuits de commercialisation des secteurs de la distribution, grande distribution, distribution spécialisée (magasins Bio en particulier), distribution traditionnelle et RHD, dans le respect de la répartition de la valeur entre les acteurs de la chaîne et de principes environnementaux. Cette charte, base simple, fédératrice, se complétera d'une partie spécifique par type de distribution ou enseigne en plans d'actions s'inscrivant dans la durée (3 ans). Ces engagements dans la durée favoriseront des actions structurantes. Les chartes seront affichées (transparence des chartes) pour valoriser les actions des enseignes auprès du grand public.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

Voté en Décembre 2018, mis en action à partir de septembre 2019

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : 5 millions d'euros

PARTENAIRES :

- Circuits de distributions
- Chambre régionale d'agriculture
- Producteurs, transformateurs, interprofessions
- Coop de France
- Area
- Groupe citoyens

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1 Co-construction des chartes novembre 2019 – mars 2020. Rencontre d'acteurs locaux de la production et de la transformation pour une analyse de leurs liens et besoins vis-à-vis de la distribution : axes prioritaires de négociation, recensement de freins et atouts, besoins spécifiques selon les filières.

A partir de novembre 2019 : Premières réunions de travail sur la Charte avec les acteurs de l'alimentation

Janvier-février 2020 : rencontres bilatérales techniques de la filière avec la Chambre d'agriculture, les Sociétés, la Coop de France, AREA.

Mars 2020 : Rencontre des dirigeants nationaux des enseignes.

2 Printemps 2020 : Signature de la Charte au 2nd Printemps de l'Alimentation durable d'Occitanie (16-17 mai – Toulouse).

3 Suivi Aout 2020 – Avril 2021 : évaluation annuelle des engagements des enseignes par un comité de suivi citoyen.

Liste d'actions en parallèle :

- Sensibilisation des enseignes : journées de « formation » des commerçants et chefs de rayons pour les sensibiliser et leur faire découvrir les produits locaux
- Structuration de l'offre à partir de cartographies des productions et des acteurs sur le terrain
- Renforcement des plateformes de consolidation de l'offre
- Lancement d'un travail avec le cluster logistique (Perpignan) pour lever les freins logistiques à l'approvisionnement local et réduire les coûts de transport au profit du prix au producteur.
- Organisation d'opérations propres à chaque enseigne de rencontres avec les producteurs de la Région.
- Travail de communication pour visibiliser les produits de la Région en magasin (réglettes, espaces régionaux identifiés dans les rayons, etc).

RÉSULTATS

Les Assises étant encore à leurs prémices, aucun bilan ne peut être fourni. Toutefois, la Région a établi des visées opérationnelles, accompagnées d'un suivi construit sur quelques indicateurs.

Les visées opérationnelles :

- Renforcer l'approvisionnement en produits régionaux, les rendre plus visibles et plus accessibles par du sourcing, de la communication, le développement de la Marque Sud de France...
- Faciliter l'accès aux modes de distribution les plus adaptés aux évolutions des marchés à tous les fournisseurs.
- Améliorer l'accès à la grande distribution – qui représente

les trois quarts de la vente alimentaire – tout en imposant quelques engagements de sa part comme donner de la visibilité aux produits locaux dans les systèmes d'information centralisés et rendre obligatoire le référencement (interlocuteur identifié localement) de ces produits en magasin, fixer des prix adaptés au marché pour les produits locaux en assurant une juste répartition de la valeur tout au long de la chaîne.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.laregion.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/pacte_vdef_avec_edito.pdf



ALTER'NA

FONDS DE GARANTIE POUR LA TR DES ENTREPRISES AGRICOLES ET

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils financiers : Prêts

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux :

Dépollution des modes de production agricole, Maintien et amélioration de la biodiversité, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau

Objectifs cultures : Maintien des patrimoines alimentaires, Entretien du patrimoine naturel

Objectifs de développement local : Synergie entre les acteurs

OBJECTIFS

- Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets risqués ou pour les nouvelles entreprises sans historique de crédit
- Alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties, par rapport aux exigences standards des intermédiaires financiers
- Proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles (prêts proposés et octroyés par les 3 banques partenaires)

RÉSUMÉ

ALTER'NA est un dispositif innovant qui vise à mieux soutenir et encourager l'investissement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire en mobilisant des ressources de la Région et de l'Europe pour garantir un portefeuille de prêts, mis en place par des banques commerciales dument sélectionnées (les intermédiaires financiers). Afin de relever les défis liés aux crises climatiques, environnementales, sanitaires et économiques, la Nouvelle-Aquitaine plaide pour un effort continu de recherche et d'innovation sur les dix prochaines années pour faire évoluer les pratiques des exploitants, groupements agricoles et entreprises agro-alimentaires bio. Pour faciliter cet effort en investissement tant matériel qu'immatériel, la Région mobilise de nouveaux outils pour favoriser l'accès au crédit dans le secteur agricole et agroalimentaire.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : octobre 2019

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

36 millions d'euros (fonds régionaux, FEADER et Fonds Juncker)

PARTENAIRES :

- Partenaires opérationnels : Fonds Européens d'Investissement (gestionnaire du Fonds), Banque Européenne d'Investissement
- Les intermédiaires financiers (les banques) : Banque Populaire, Crédit Agricole et Crédit Mutuel – CIC
- Les Points Relais : Chambres d'agriculture, Coop de France, CER France, Fédération Régionale d'Agriculture Biologique (FRAB), Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR), Agri-abri, Interbio Nouvelle-Aquitaine (pour les entreprises agro-alimentaires bio), Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine, Centre de Gestion Agricole et Rural d'Aquitaine (CEGARA)

ANSITION AGROALIMENTAIRES

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La Région et l'Europe apportent dans le cadre d'ALTER'NA une garantie aux intermédiaires financiers sur les premières pertes d'un portefeuille. Pour être sélectionnées, les banques ont dû présenter au FEI (gestionnaire du fonds) les conditions d'offre pour les futurs prêts ALTER'NA qu'elles souhaitent commercialiser. Ces conditions (limitation des garanties personnelles, réduction de taux...) sont propres à chaque banque mais garantissent toutes un transfert de bénéfice suffisant pour les bénéficiaires finaux (agriculteurs, entreprises agroalimentaires).

Pour accéder aux prêts ALTER'NA le bénéficiaire se présente directement à l'une des trois banques partenaires pour déposer son dossier de demande de prêt. La banque sélectionnée étudie la demande de financement aux regards de ses conditions d'éligibilité et octroie (ou non) le prêt au bénéficiaire.

L'ensemble des exploitations agricoles régionales sont potentiellement éligibles, ainsi que les entreprises

agroalimentaires certifiées bio. Pour le secteur viticole, une certification environnementale de niveau II ou III ou AB est prérequis. L'ensemble des bénéficiaires doivent avoir leur siège ou un établissement actif en Région Nouvelle-Aquitaine.

Le bénéficiaire peut éventuellement être accompagné par des « Points Relais » pour monter son dossier avant de le déposer auprès de la banque choisie. Le rôle des Point Relais est de soutenir les demandeurs de crédits ALTER'NA afin d'améliorer les demandes de financement et les plans d'investissements, de sélectionner des investissements éligibles à ALTER'NA, et d'initier le demandeur de crédit à la négociation bancaire. Les Points Relais, identifiés par la Région, seront disséminés sur le territoire et mobiliseront les ressources des coopératives, des filières professionnelles et des chambres d'agricultures.



RÉSULTATS

- ALTER'NA est un fonds de garantie de 36 millions d'euros, ce qui devrait générer environ 230 millions d'euros de prêts en 3 ans.
- Ce dispositif répond à l'attente sociétale et aux défaillances actuelles du marché bancaire.
- Trois banques ont été sélectionnées, offrant un maillage territorial optimal.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/dispositifs-region/alter-na-fonds-garantie-pour-accelerer-transition-agricole.html>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils de planification : programme d'actions

QUOI ?

Agir sur les formations professionnelles et agricoles

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux :

Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Dépollution des modes de production agricole (introduction d'alternatives aux intrants chimiques, pesticides, fongicides,...)

Objectifs culturels : Valorisation du patrimoine technique (savoir-faire)

Objectifs de développement local : Synergie entre les acteurs du territoire

Objectifs pédagogiques : Amélioration de l'accès à l'information, Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Faire du chef d'exploitation un pilote de sa stratégie d'entreprise.
- Evoluer vers la multi-performance et/ou des pratiques agro-écologiques
- Favoriser la réflexion et le partage de connaissances en groupe
- Combiner les mesures d'aide à l'investissement (PCAE) et la formation.

La Région a fixé un objectif d'environ 5000 demandeurs d'aide PCAE (démarche obligatoire) et demandeurs volontaires hors PCAE, soit au minimum 20% des exploitations en Pays de la Loire

RÉSUMÉ

La Région Pays de la Loire, en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture, a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement stratégique des agriculteurs demandeurs d'aides aux investissements du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE). La participation à cette démarche de progrès est une condition d'accès à l'aide.

La démarche de progrès PCAE a été mise en place afin d'accroître la résilience, la performance globale des exploitations tout en réduisant leurs impacts sur l'environnement. Elle vise également à permettre aux chefs d'exploitation de retrouver un pouvoir décisionnel au sein de leur activité. Elle est donc principalement destinée aux entreprises agricoles.

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2015

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : Sur fonds FEADER à 80%

PARTENAIRES :

- VIVEA
- GAB
- Chambre d'agriculture
- CIVAM

CAE : GRICULTEURS À LA MULTI-PERFORMANCE

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La démarche de progrès se décline en plusieurs étapes :

- La réalisation d'un autodiagnostic de l'exploitation à mener au moment du dépôt de la demande d'aide PCAE comprenant les volets économiques, environnemental et social. Sur la base de cette évaluation l'agriculteur va pouvoir définir un projet permettant l'amélioration de la performance globale de l'exploitation en identifiant les compétences nécessaires à ce changement de pratiques.
- Le suivi d'une formation éligible PCAE ou un appui technique de 2 jours en collectif (par groupe de 10 à 15). Partant d'une entrée technique, les formations éligibles PCAE proposent systématiquement une approche globale du sujet et développent impérativement une approche conforme à l'agroécologie ou à la multiperformance. En fonction des besoins que l'agriculteur aura identifiés, il pourra suivre une formation dans les thématiques suivantes : santé animale, systèmes herbagers, autonomie alimentaire, techniques culturales innovantes, agronomie, réduction des produits phytosanitaires, agriculture biologique, coût de production, ressources humaines, etc.
- Enfin, une demi-journée individuelle d'action d'accompagnement spécifique est prévue par le formateur. Ce temps d'accompagnement individuel se déroule sur l'exploitation, est rattaché à la formation collective mais avec un ciblage sur les compétences et sur sa situation individuelle.

RÉSULTATS

■ La démarche est jugée utile par les bénéficiaires à 97% pour la formation, et à 85% pour le suivi du plan d'action. Le principe d'autodiagnostic est également bien reçu. Entre 2014 et fin septembre 2018, 292 formations auront été proposées impliquant 3 520 personnes concernées par la démarche de progrès PCAE. La dynamique devrait se poursuivre

sur le même rythme en 2019 et 2020 avec près de 900 stagiaires par an.

■ Pour l'année 2018, le coût des formations s'élevait à 1 280 000€, financé à 20% par VIVEA et à 80% par des fonds FEADER. Les appuis techniques sont financés par FranceAgriMer.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.paysdelaloire.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/PCAE-formation-demarche-de-progres>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Dépollution des modes de production agricole, Réduction des pressions sur les sols

Objectifs de développement local : Structuration ou maintien de filières locales

Objectifs culturels : Entretien du patrimoine naturel

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Soutenir le développement de l'autonomie alimentaire des élevages
- Favoriser la mise à l'herbe et la gestion optimisée des pâtures pour améliorer l'utilisation des prairies et valoriser et entretenir les parcours
- Favoriser l'autonomie protéique
- Favoriser la fabrication d'aliments à la ferme
- Favoriser la production de fourrage sur l'exploitation

RÉSUMÉ

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un dispositif dans le but d'améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, comprenant un diagnostic et des aides directes pour la mise en œuvre des préconisations. Favoriser l'autonomie alimentaire des élevages signifie ainsi lutter contre la dépendance des éleveurs vis-à-vis de l'importation de protéines, notamment du soja OGM, et vis-à-vis des charges d'alimentation. Les acteurs concernés par ce dispositif sont des éleveurs et toutes les structures compétentes en diagnostic : associations, consultants, chambres d'agriculture, contrôles laitiers, coopératives.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2007

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

300 000€ par an, des contreparties de fonds FEADER (4.11) pour certains investissements

PARTENAIRES :

- Chambres d'agriculture
- Contrôles laitiers
- Associations
- Coopératives
- Cabinets privés
- Entre 10 et 20 conseillers formés par département

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le dispositif se compose de :

- 1 Un financement à hauteur de 500€ d'un diagnostic et de préconisations réalisé par un intermédiaire de type association, chambre consulaire, contrôle laitier ou coopérative. Ce diagnostic ouvre droit à des aides durant 3 ans.
- 2 Une aide à l'investissement jusqu'à 4000€ pour une gestion optimisée des pâturages (achat de clôtures mobiles ou fixes, d'abreuvoirs, chemins d'accès aux pâturages). Le but de cette aide est d'accompagner les changements de pratiques pour l'optimisation (pâturage tournant, alterné, en rotation).
- 3 Une aide à l'achat de semences (protéines, mélange) jusqu'à 3000 € pour 3 ans. La Région souhaite à travers cette aide favoriser la diversification de l'assolement et l'implantation de cultures protéiques, ainsi qu'augmenter la production fourragère, d'énergie et de protéagineux sur l'exploitation à destination de l'alimentation des animaux.
- 4 Une aide à la fabrication à la ferme (cofinancement FEADER).
- 5 Une aide au séchage en grange (cofinancement FEADER).

Seules les deux dernières aides sont ouvertes aux fonds européens FEADER, puisqu'elles s'appliquent toutes deux dans le cadre des mesures 4.11/4.1.1 du PDR.

RÉSULTATS

- Ce dispositif est ancien et dispose d'une bonne notoriété dans la Région via le relais des conseillers terrain, la communication de la Région (site, plaquette).
- Depuis 2009, près de 1200 diagnostics ont été réalisés. Ils concernent en majorité les élevages de ruminants (bovin lait). Les monogastriques sont concernés de manière plus marginale.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<http://www.auraflieries.fr/dispositif-regional/>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Aide et insertion de personnes en difficulté

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Dépollution des modes de production agricoles, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau

Objectifs culturels : Entretien du patrimoine naturel

Objectifs de développement local : Création de dynamiques économiques dans le territoire, Contribution au maintien et à la création d'emplois

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Renforcer les filières animales en permettant à l'élevage de développer des systèmes d'exploitation plus autonomes et plus efficaces économiquement
- Accompagner les filières végétales dans leur nécessaire évolution vers des modes de production plus durables, plus économes en énergie et en intrants chimiques
- Contribuer au maintien des exploitations agricoles en les aidant à rester en conformité avec les normes européennes
- Favoriser le développement et l'optimisation économique, l'amélioration des conditions de travail et l'émergence d'un modèle agroécologique

RÉSUMÉ

Face à l'instabilité des marchés et au dérèglement climatique, la Région souhaite renforcer la résilience des exploitations agricoles par la mise en place d'un dispositif d'aide à l'investissement permettant la réalisation d'un projet d'évolution de leur structure dans leur globalité. Ce dispositif doit permettre aux exploitants d'accéder à un niveau supérieur d'efficacité, en matière de triple performance (économique, social, et environnemental). Sont éligibles :

- Les exploitants agricoles individuels, à titre principal ou secondaire,
- Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur d'une exploitation agricole, y compris dans le secteur horticole et de la pépinière : GAEC, EARL, SCEA, etc.
- Les établissements d'enseignement et de recherche agricole, les organismes de réinsertion sans but lucratif, les structures d'expérimentation,
- Toutes structures collectives exerçant une activité agricole,
- Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), dans laquelle les exploitants détiennent la totalité des parts sociales,
- Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : Avril 2015

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

100 millions d'euros en Basse-Normandie entre 2015 et 2019.

Fonds FEADER, Région Normandie, PCAE, Agences de l'eau

PARTENAIRES :

- Partenaires pour l'élaboration du dispositif : DRAAF, Chambres d'agriculture, interprofessions et divers organismes de conseil et d'accompagnement des agriculteurs
- Partenaires financiers : Union Européenne (FEADER), Etat (PCAE), Agences de l'eau

PERFORMANTE

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le dispositif recouvre le soutien à l'ensemble des investissements nécessaires pour moderniser et adapter les structures agricoles : bâtiments, matériels, mises aux normes.... Il s'inscrit dans la durée en s'intégrant aux Programmes de Développement Ruraux (PDR) 2014-2020 opérant sur les périmètres Calvados, Manche Orne et Seine-Maritime, Eure. Il s'articule également avec le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAÉ).

Le dispositif octroie une majoration pour les jeunes agriculteurs, cumulable avec une majoration agroécologique.

Les dossiers sélectionnés tiennent particulièrement compte :

- Des projets d'investissement globaux ayant pour objectif le développement de l'exploitation à moyen terme dans le cadre d'une stratégie de projet d'entreprise
- De la maîtrise des coûts de production, de l'autonomie des exploitations en matière d'intrants (achats alimentaires

en élevage et les intrants de synthèse en productions végétales) et du développement d'une plus grande flexibilité pour s'adapter aux marchés

- De la différenciation des produits (via les démarches qualité, l'innovation, la diversification ou autres) notamment pour augmenter la valeur ajoutée
- De l'amélioration des pratiques respectueuses des ressources naturelles (réduction des phytosanitaires et engrais chimiques, amélioration de la vie des sols, optimisation énergétique et eau...), notamment sur les zones littorales et sensibles
- De l'amélioration des conditions de travail
- De l'amélioration de l'efficacité énergétique en réduisant les consommations d'énergies fossiles des bâtiments, des matériels et des process
- De l'amélioration des capacités d'organisation et de management des exploitants agricoles.



RÉSULTATS

■ Le dispositif a été mis en œuvre sur le périmètre ex Basse Normandie de 2015 à 2019 et dans un deuxième temps en Haute Normandie de 2017 à 2019.

■ En Basse Normandie, entre 2015 et 2019, 1617 dossiers ont été accompagnés, pour un montant de 100 millions d'euros. Le dispositif est prolongé en 2020 sur les deux périmètres.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.normandie.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://aides.normandie.fr/investissements-agricoles-pour-une-agriculture-normande-performante>



CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie,

Transformation de produits agricoles et alimentaires : Transformation (autre),
Valorisation non alimentaire des produits agricoles et alimentaires : Labellisation, marquage territorial

COMMENT ?

Outils opérationnels : Labellisation

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux :
Dépollution des modes de production agricole, Maintien et amélioration de la biodiversité, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau

Objectifs culturels : Maintien des patrimoines alimentaires, Entretien du patrimoine naturel

Objectifs de développement local :
Synergie entre les acteurs

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

RÉSUMÉ

La reconnaissance des pratiques agro-écologiques par un label ou l'apposition de la certification HVE permet aux producteurs de mieux répondre aux attentes des consommateurs et distributeurs. Dans sa feuille de route Neoterra, la Région s'est donnée pour ambition d'avoir 80% d'exploitations certifiées Bio ou HVE d'ici 2030. Plus généralement, ce dispositif encourage de manière significative les transitions agricoles : conduites à respecter un cahier des charges strict, les exploitations prennent progressivement mieux en compte la préservation de la biodiversité, la gestion des produits phytosanitaires, la gestion de la fertilisation et de la ressource en eau dans leur activité de production. Dans le cadre de cette certification, la Région s'engage à accompagner financièrement et techniquement à la fois la démarche de certification collective (marché AFNOR) et les structures qui accompagnent les exploitants agricoles vers la certification HVE.



OBJECTIFS

- Accompagner et favoriser l'accès à la certification HVE de toutes les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 1^{er} avril 2019

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : 1 millions d'euros/an

PARTENAIRES :

Les relais d'information concernant la certification environnementale :

- Les chambres départementales d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine
- L'association de développement du HVE

EMENTALE (HVE)

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Un appel à projet a été lancé pour sélectionner des structures qui s'engagent à certifier un minimum de 50 exploitations d'ici 3 ans.

En montant sa propre certification collective, la structure met en place une dynamique qui l'aide à accompagner les exploitants vers cette certification, elle peut coordonner les audits prévus dans ce cadre. Elle va pouvoir compter sur un volume de production qui permette de valoriser le produit certifié lors de la commercialisation.

Un nouvel appel à projet devrait être lancé mi 2020.

La Région a également mis en place une certification collective qui répond au besoin des exploitations qui ne sont pas encore concernées par des filières qui ont développé leur certification.

Les premières exploitations ont été certifiées au 1er avril 2019. Un réseau de plus de 150 référents a été déployé sur toute la Région pour faciliter l'accès de la certification à tous les exploitants.

La Région aide également 18 structures professionnelles à mettre en place leur certification collective HVE.



RÉSULTATS

En février 2020, plus de 1300 exploitations sont certifiées en Nouvelle-Aquitaine, dont 700 par la certification portée par la Région.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Réduction de la pression sur les sols, Réduction de la pression sur l'eau

Objectifs culturels : Maintien des patrimoines alimentaires, Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Synergies entre les acteurs du territoire

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Permettre aux exploitants de disposer d'une vision précise de la situation de leur exploitation
- Conduire une réflexion stratégique sur leur activité sous l'angle de la triple performance
- Intégrer l'enjeu climatique dans la gestion des exploitations
- Anticiper les incidences de leurs projets d'investissements ou de réorientations de leur activité

RÉSUMÉ

Dans le contexte de la crise agricole de 2016, la Région a mis en place un plan d'actions immédiates pour l'agriculture, conçu comme une mesure transitoire et complémentaire à l'action de l'État en faveur de l'allègement des charges.

Dans le cadre de ce plan, la Région a conçu, promu et financé des audits destinés à identifier les potentialités d'optimisation et/ou de développement d'une exploitation agricole, ainsi que les conditions de mise en œuvre. Des organismes de conseil et de développement agricole ainsi que des prestataires privés ont été mobilisés pour la mettre en place, et bénéficient de la subvention régionale. A la demande de la profession, cette mesure de chèques-audit devient fortement couplée avec le suivi de l'audit par le déploiement du conseil. Un nouvel Appel à Projets s'adressera désormais aux prestataires (Chambre d'Agriculture, coopératives, CER France) avec un cahier des charges conditionnant une forte intégration de l'aspect environnemental dans la vision de la triple performance. Toutes les filières sont éligibles à cette prestation, dont les exploitations les plus fragiles situées en Zone Défavorisée Simple, et d'autres filières que celles du lait, des grandes cultures et des bovins qui ont été les plus demandeuses.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

**Janvier 2017 - Décembre 2019 : chèques-audits,
Février 2020 : audit couplé avec un conseil suivi**

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

600 000€ de crédits Région pour le conseil et l'audit

PARTENAIRES :

- Chambres d'agriculture
- CER France
- DRAAF et DDT

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le dispositif permet à un chef d'exploitation de bénéficier de conseils spécialisés pour établir un diagnostic complet de sa situation, connaître ses marges de progrès et mettre en place un plan d'actions. Les conseils sont mis en œuvre par des prestataires conventionnés avec la Région sur la base d'un cahier des charges qui comprend les éléments suivants :

- Analyse globale de l'exploitation dans les trois dimensions de la triple performance, avec une mise en avant de l'aspect environnemental dès 2020
- Efficacité technique de l'acte de production
- Efficacité économique de l'acte de production
- Situation financière de l'exploitation.

Auparavant, le chèque-audit fonctionnait sur un principe de remboursement de la prestation à la Chambre d'Agriculture ou au CER France. À partir de février 2020, l'aide est versée directement au prestataire de conseil. En effet, les prestataires sont désormais sélectionnés pour s'assurer de l'adéquation de l'offre de conseil avec la demande de terrain.

Le nouvel Appel à Projets a vocation à financer à hauteur de 80% du conseil, estimé à 2500 euros. Un suivi de la mise en œuvre est effectué sur 4 à 5 ans, et 15% des subventions sont octroyés à la fin de la période uniquement si le suivi a bien été assuré par les prestataires.

RÉSULTATS

- Parmi les mesures du plan d'actions immédiates pour l'agriculture de 2016, le dispositif « chèques-audits » a été très bien reçu par la profession ; il a rapidement été élargi à l'ensemble des filières et pérennisé.
- Entre le 1er janvier 2017 et le 27 septembre 2019 :
 - 792 dossiers ont été engagés pour un montant total de subvention de 1,4 millions d'euros
 - 450 dossiers ont été payés pour un montant de 654 000 €.
- Au vu du succès de ce dispositif, la profession a de l'espoir dans la nouvelle forme plus suivie de la prestation de conseil. Un seul agent de conseil des Chambres d'Agriculture départementale étant dédié à l'enjeu climatique, les Chambres n'ont pas forcément les compétences, ni les moyens humains de répondre au nouveau cahier des charges. La contribution du CER France est cruciale pour réaliser 450 conseils par an, et contribue à la montée en compétence globale des prestataires.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=AGRI-AUDIT>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

**Production de services
d'accompagnement ou d'appui :**
Accompagnement, appui technique
Production : Producteurs (autres)

COMMENT ?

Outils de planification : Programme
d'actions

QUOI ?

Agir sur la structuration des filières et la
mise en réseau des acteurs

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarboni-
sation, Amélioration de l'autonomie et de
la performance énergétique, Dépollution
des modes de production

Objectifs culturels : Valorisation des
savoir-faire techniques

Objectifs de développement local : Créa-
tion de dynamique économique dans le
territoire ; Synergie entre les acteurs du
territoire

Objectifs pédagogiques : Transmission
de pratiques responsables aux acteurs
de la chaîne agroalimentaire

OBJECTIFS

L'objectif est de déployer de manière
opérationnelle des solutions permet-
tant, dans une dynamique de triple
performance, de favoriser l'autonomie
protéique en agriculture, que ce soit
à l'échelle de l'exploitation, de son
environnement proche, ou à l'échelle
régionale. Les questionnements portent
sur les leviers techniques, leurs modal-
ités micro et macroéconomiques de mise
en œuvre, et les facteurs sociologiques
d'acceptation du changement

RÉSUMÉ

La recherche d'une autonomie protéique accrue des exploitations d'élevages a été identifiée comme un enjeu important de la performance environnementale et économique des exploitations bretonnes et ligériennes. Les programmes de développement rural (PDR) des deux Régions ont identifié cet enjeu comme un maillon essentiel d'une agriculture plus durable et productive. Compte tenu de l'importance de cette problématique commune aux deux Régions, elles ont pris l'initiative de porter ensemble la thématique de l'autonomie protéique accrue.

Ce méta-projet consiste à mettre en œuvre un appel à projets sur l'autonomie protéique, à destination des entreprises agricoles.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2016 - 2020

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

coût total du projet : 8,5 millions d'euros (Régionaux dont FEADER)

PARTENAIRES :

- Chambres d'agriculture
- Instituts techniques, INRA, enseignement supérieur
- Réseaux bio, contrôles laitiers, fermes expérimentales, associations

EUROPÉEN À L'INNOVATION PROJET « SOS PROTÉINE »

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Mise en place de quatre sous-projets coordonnés au sein d'un méta-projet interrégional :

Projet PROGRAILIVE (32 partenaires) : les protéagineux à graines en culture biologique et conventionnelle

- Améliorer et sécuriser les rendements des cultures de pois, lupins et féveroles, notamment en étudiant les associations avec des plantes compagnes (céréales).

Projet 4AGEPROD (32 partenaires) : les fourrages, la luzerne et les prairies

- Optimiser l'implantation de la luzerne pour plus de productivité, diminuer les pertes à la récolte et lors de la conservation. Il s'agit d'améliorer la teneur en protéines des mélanges multi espèces ensilées (MCPI : Mélanges Céréales Protéagineux Immatures et mélanges prairiaux) ainsi que des prairies pâturées.
- Tester l'introduction de fourrages (herbe et luzerne) dans les rations de bovins viande ou lait.

Projet DY+ (34 partenaires) : la zootechnie

- Améliorer la digestibilité de l'azote via le process : toastage et germination.
- Améliorer la digestibilité de l'azote via l'apport d'acides aminés (bovins) et l'alimentation de précision (porcs).

Projet TERUNIC (34 partenaires) : le conseil

- Améliorer le transfert et le conseil aux éleveurs avec des outils de diagnostic et de simulation de solutions.

RÉSULTATS

SOS PROTEIN implique plus de 60 partenaires en Bretagne et Pays de la Loire. Ce large panel d'acteur de la filière rassemblés autour d'un projet commun comprend des organismes professionnels agricoles, organismes de recherche et de formation, instituts techniques, acteurs économiques...

Le programme contribue au partage de méthodologies entre les différents acteurs, et de leurs résultats.

SOS PROTEIN permet également de déterminer des solutions techniques pour lever les freins à l'implantation de cultures protéagineuses en Région. Il permet également d'intégrer ces cultures au sein des itinéraires techniques et les rations du bétail.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.paysdelaloire.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/PCAE-formation-demarche-de-progres>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Création et renforcement du lien social

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, Amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Dépollution des modes de production, Maintien et amélioration de la biodiversité, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau, Réduction ou traitement des déchets

Objectifs culturels : Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Synergies entre les acteurs du territoire

Objectifs pédagogiques : Amélioration de l'accès à l'information, Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Réduction des engrais chimiques.
- Restauration et maintien de la fertilité des sols
- Favoriser l'autonomie fourragère, la santé des animaux dans les élevages par une meilleure prévention et la réduction de l'usage d'antibiotiques
- Encourager les cultures maraîchères bio
- Valorisation du bois issu du bocage (énergétique, entretien du paysage, biodiversité)
- Optimisation des races locales et techniques culturales simplifiées.

RÉSUMÉ

La Région Bretagne soutient des collectifs d'agriculteurs, et souhaite s'appuyer sur eux pour engager l'agriculture bretonne dans une démarche de progrès. L'appel à projet Agriculture Ecologiquement Performante (AEP) cible les groupements d'agriculteurs rassemblés autour du traitement d'une problématique commune avec une approche systémique de l'exploitation agricole. Leur projet doit viser l'amélioration significative de leur impact environnemental tout en optimisant les performances économiques et sociales des exploitations. Tous groupes d'agriculteurs souhaitant s'engager dans un processus de changement durable vers l'agroécologie et la triple performance peuvent candidater à l'appel à projet.



Credits photos : ©Marcel-Mochet / Région Bretagne

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2014

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Crédits régionaux (non adossés au FEADER) 3,5 millions d'euros

PARTENAIRES :

Les 44 projets lauréats des 4 derniers Appels à Projet

D'AGRICULTEURS IQUEMENT PERFORMANTE

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La Région propose une contractualisation d'une durée maximale de trois ans. Le soutien consiste en une aide à la coordination du collectif, à l'expérimentation et à l'innovation. Ce soutien s'élève au maximum à 80 % des dépenses éligibles, dans la limite de 36 000 €/an.

L'un des ressorts essentiels de cet appel à projets réside en ce que les actions sont initiées, portées et coordonnées par un collectif d'agriculteurs volontaires pour évoluer ensemble, avec éventuellement d'autres acteurs du territoire ou de la filière.



Crédits photos : ©L.oeil-de-Paco / Région Bretagne

RÉSULTATS

Depuis le lancement du dispositif, **44 groupes rassemblant 670 agriculteurs** ont été accompagnés ou continuent de l'être, sur une durée de trois ans.

La mise en œuvre des changements de pratiques comprend une alternance de moments de réflexion et d'analyse sur les problèmes et les situations, et de moments de mise en pratique concrète, seul ou de façon coordonnée.

Les groupements s'approprient le dispositif en fonction de leurs besoins et de leur mode de fonctionnement : certains mettent l'accent sur les formations et les apports extérieurs, d'autres privilégient les expérimentations, ou encore d'autres les réunions d'échanges. Ces variantes sont d'ailleurs à mettre au crédit de la souplesse de l'appel à projet AEP, plébiscitée par les animateurs et les agriculteurs.

Le dispositif est populaire et témoigne d'une belle dynamique transitionnelle. Le 5e appel à projet est en cours, avec de nouveaux lauréats annoncés en mars 2020.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.bretagne.bzh/>



SITE DU DISPOSITIF

https://ceser.bretagne.bzh/jcms/prod_380249/fr/44-projets-pour-une-agriculture-ecologiquement-performante

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de services, d'accompagnement ou d'appui : Mise en relation des acteurs des chaînes agricoles et alimentaires et partage d'informations

COMMENT ?

Outils de planification : Document cadre

QUOI ?

Agir sur la gouvernance locale

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Amélioration de l'accès à l'alimentation, Amélioration de la santé grâce à une alimentation saine, Création et renforcement du lien social

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Dépollution des modes de production agricole, Réduction ou traitement des déchets et renforcement de l'économie circulaire

Objectifs cultures : Maintien des patrimoines alimentaires, Entretien du patrimoine naturel, Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Contribution au maintien et à la création d'emplois, Création indirecte d'emploi dans le territoire, Création de dynamique économique dans le territoire, Synergie entre les acteurs, Structuration ou maintien de filières locales

Objectifs pédagogiques : Sensibilisation des consommateurs à des pratiques responsables, Amélioration de l'accès à l'information, Éducation des enfants

OBJECTIFS

- Développer une gouvernance du Pacte inclusive et transparente pour les citoyens.
- Rendre l'agriculture génératrice d'emplois et rémunératrice
- Soutenir des TPE et PME agroalimentaires régionales pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire régional
- Valoriser des produits d'Occitanie conformément aux attentes et besoins de l'ensemble des consommateurs
- Anticiper le changement climatique et la préservation de l'environnement
- Éduquer à une alimentation saine et durable

RÉSUMÉ

La Région souhaite fédérer les acteurs et les consommateurs autour d'une responsabilité commune qui structure le Pacte régional pour une alimentation durable.

En Occitanie, le système agroalimentaire dominant a de lourdes conséquences sur l'économie locale et la santé. Près de 30 000 exploitations agricoles ont disparu en Occitanie depuis 2010, les prix sont toujours tirés vers le bas, et le revenu moyen des agriculteurs est inférieur de 35% à la moyenne nationale, sans parler de la prévalence de la surcharge pondérale et de l'obésité, notamment chez les enfants. Toutefois, une révolution alimentaire a définitivement été déclenchée il y a quelques années avec le développement d'innombrables initiatives (conversion bio, circuits courts...), bien souvent collectives, témoignant de la nécessité d'œuvrer ensemble à l'évolution de nos systèmes alimentaires. La Région souhaite ainsi trouver des solutions concrètes et partagées pour accompagner cette révolution alimentaire, défendre l'intérêt d'une alimentation saine et accessible à tous, et assurer une juste rémunération des producteurs et productrices locaux, leur permettant ainsi de vivre dignement de leur métier.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

Voté en décembre 2018 - Mis en action à partir de janvier 2019

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : 5 millions d'euros

PARTENAIRES :

- Consommateurs de la Région
- Chambre régionale d'agriculture
- Producteurs, transformateurs, interprofessions
- Coop de France, Area

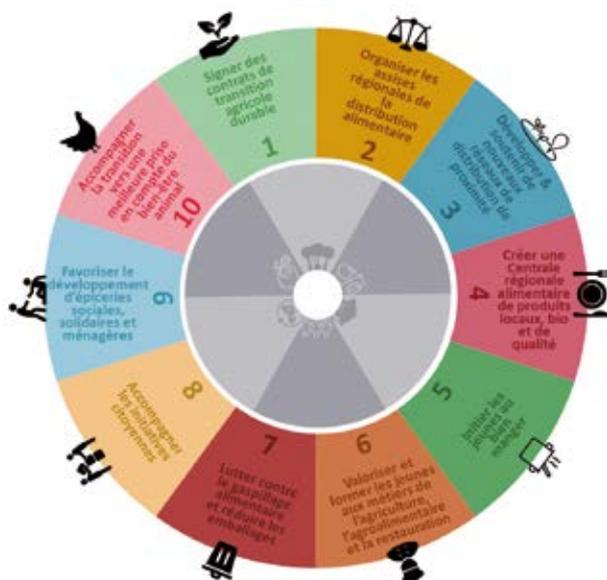
BLE EN OCCITANIE

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie est le fruit d'une large concertation citoyenne inédite en France. Cette concertation s'est déroulée en quatre temps :

- 1 Phase de diagnostic et de réflexion.
- 2 De novembre à avril 2019 : auditions d'expert.e.s de l'alimentation : producteur.rice.s, administrations, chercheur.e.s, médecins, associations de consommateur.rice.s et de parents d'élèves, élu.e.s, territoires et notamment les Départements.
- 3 Identification des pratiques, habitudes et attentes des consommateurs d'Occitanie en matière d'alimentation :
 - a Avril – août 2019 : large enquête consommation à laquelle près de 55 000 personnes ont répondu. 92% des répondants privilégieraient les aliments produits en Occitanie s'ils étaient facilement identifiables.
 - b En parallèle : rencontre des consommateurs et acteurs de l'alimentation lors de 14 rencontres territoriales organisées dans tous les départements d'Occitanie faisant émerger des propositions d'actions concrètes en faveur d'une alimentation saine, durable, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal tout en permettant aux agriculteur.rice.s de vivre décemment de leur métier.

- 4 12 novembre – 18 novembre : organisation d'une consultation citoyenne pour définir les priorités parmi un ensemble d'actions issues de la concertation. Près de 45 000 citoyen.ne.s ont participé à cette consultation.



RÉSULTATS

- Cette nouvelle forme de démocratie, plus inclusive et proche du terrain et du territoire, est une initiative inédite à l'échelle d'une Région française. La Région a ainsi fait la démonstration que les citoyen.ne.s se mobilisent pour émettre un avis dans le cadre d'un processus décisionnel et contribuer ainsi à l'élaboration d'une nouvelle politique régionale.
- De cette concertation a émergé une stratégie régionale globale. Celle-ci est constituée des 10 mesures co-construites avec les citoyen.ne.s que viennent consolider six orientations stratégiques.

 SITE DE LA RÉGION
<https://www.laregion.fr/>

 SITE DU DISPOSITIF
https://www.laregion.fr/IMG/pdf/pacte_vdef_avec_edito.pdf



MARCHÉ D'EXCELLENCE RÉGIONAL

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole: Production de niche et de terroir

Transformation de produits agricoles et alimentaires: Transformation à échelle réduite et ou artisanale

Distribution/commercialisation: Vente en circuit-court

Production de services d'accompagnement ou d'appui: Mise en relation des acteurs des chaînes agricoles et alimentaires et partage d'information

COMMENT ?

Outils opérationnels : Mise à disposition d'infrastructures/outils/équipements

QUOI ?

Agir sur la structuration de filières et la mise en réseau d'acteurs

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs culturels : Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Synergie entre les acteurs du territoire, Structuration ou maintien de filières locales, Création d'une dynamique économique dans le territoire

Objectifs pédagogiques : Amélioration de l'accès à l'information

OBJECTIFS

- Définir et codifier le concept de « produit local d'excellence »
- Concevoir une charte « produit d'excellence » pour chaque grande famille de production ciblée par le MER
- Évaluer la capacité du territoire de Guadeloupe à fournir suffisamment de « produits locaux d'excellence » en volume, régularité et qualité conforme aux chartes susmentionnées et mettre en œuvre l'accompagnement requis pour ce faire
- Concevoir et réaliser les supports destinés à identifier, mettre en scène et promouvoir la production locale d'excellence
- Maîtriser les flux de la production locale pour en assurer la traçabilité aux consommateurs finaux

RÉSUMÉ

A la fin des années 1990, des agriculteurs ont sollicité la Région Guadeloupe pour le portage et la réalisation d'un marché d'intérêt régional (MIR). A cette période, la structuration aval des filières agricoles était encore balbutiante. La création d'un marché d'intérêt régional de gros et demi-gros pouvait alors apparaître comme la réponse pour accompagner cette structuration.

Le projet de MIR a depuis été revisité suite à l'expression récente des filières professionnelles, de façon à prendre en compte les enjeux de santé et de sécurité alimentaire, de traçabilité et de réglementation des marchés.

Le projet de MER actuel soutient l'essor et l'augmentation de produits locaux de qualité supérieure, via la mise en place d'un espace spécialement dédié pour leur distribution et commercialisation. Ce support logistique de commercialisation et de distribution se veut aussi être un outil d'animation et de promotion du développement économique local, pour les producteurs, consommateurs, organisations professionnelles ainsi que les grandes et moyennes surfaces.

Les productions d'excellence comprennent :

- Les productions du secteur primaire : productions agricoles, pêche et aquaculture.
- Les productions artisanales, d'artisanat d'art et productions des arts.

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

Gestion de projet (construction partenariale) en cours

Mise en œuvre escomptée : fin 2020 -2021

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Environ 7 millions d'euros (FEADER et conseil régional de Guadeloupe)

PARTENAIRES :

- Conseil régional
- Chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, CCI)
- Organisations de producteurs (association Caraïbes Melonniers, SARL SICAPAG, SICA SARL Les Alizées et SAS SICACFEL), Interprofessions (IGUAVIE, IGUAFHLOR)
- Représentants de la filière pêche

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Une étape préalable de mobilisation et de concertation des bénéficiaires potentiels ainsi que des chambres consulaires est en cours.

A venir :

- Etat des lieux sur les différentes filières du secteur primaire et de l'agro-transformation locales, recensant leurs attentes, besoins, ou encore gisements de produits,
- Etat des lieux sur la filière artisanale de produits d'équipement, d'aménagement, d'agencement et de décoration de la maison, mode, accessoires de mode, artisanat d'art, arts visuels et plastiques,
- Elaborer les cahiers des charges, définir les contrats d'objectifs et de moyens ainsi que les Appels à manifestation d'intérêt,
- Orientation programmatique de l'espace global répondant à la dénomination et aux objectifs du MER.

RÉSULTATS

- Monter progressivement en gamme les filières locales jusqu'à atteindre l'excellence telle que définie dans le projet.
- Favoriser et accompagner l'organisation et la structuration des filières de productions locales.
- Permettre et stimuler la distribution et la commercialisation des produits locaux de qualité.
- Construire un espace support de développement économique local.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.regionguadeloupe.fr/>

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de niche et de terroir

Transformation de niche et de terroir

Vente en circuit court

Production de services d'accompagnement ou d'appui : Mise en relation des acteurs des chaînes agricoles et alimentaires et partage

COMMENT ?

Outil de planification : programme d'actions

QUOI ?

Agir sur la structuration de filières et la mise en réseau d'acteurs

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs culturels : Maintien des patrimoines alimentaires, Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Synergies entre les acteurs du territoire, Structuration ou maintien de filières locales

OBJECTIFS

- Structurer la filière : création et répartition de valeur, sécurisation des productions
- Stimuler le développement économique local: réponse à des opportunités de marché et recherche de nouveaux débouchés, amélioration de la qualité des produits, de la sécurité des aliments, optimisation des performances techniques
- Anticipation, prospective, adaptation, création de nouvelles opportunités, capacités à innover, conduite de changements, prise en compte des attentes sociétales, adaptation au changement climatique, diffusion d'innovations et de connaissances issues de l'expérimentation et la recherche

RÉSUMÉ

Observant une multiplicité de demandes et un besoin de structuration des filières régionales, la Région propose depuis 2005 de bâtir un programme pluriannuel ciblé sur les priorités de chaque filière. Sont concernées seize filières régionales : bovins lait, bovins viande, caprins-ovins lait, ovins viande, volaille, porcs, lapins, équins, fruits, plantes à parfum aromatique et médicinales, horticulture, viticulture, apiculture, châtaignes, truffes, poissons. L'intégration de la filière brassicole est en projet. Le dispositif bénéficie aux Chambres d'Agriculture, aux interprofessions, aux organismes techniques, aux agriculteurs et aux entreprises privées et coopératives en lien avec ces filières.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2005

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

13 millions d'euros/an (300 dossiers/an). Certaines filières en sont à la 4ème génération de contrat

2,5 millions d'euros/an d'aide aux filières pour des programmes de recherche et d'expérimentation

PARTENAIRES :

- Chambre régionale
- Interprofessions

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Création d'un comité de pilotage composé de représentants de tous les maillons d'une filière de l'amont à l'aval.
- Etat des lieux partagé, analyse AFOM, et définition d'une stratégie de moyens termes
- Plan d'actions d'une durée de 3-4 ans (conseil, action collective, communication, etc.) ayant un impact direct sur les agriculteurs et les entreprises et comportant des investissements collectifs ou individuels
- Un suivi strict de la mise en œuvre des actions du plan au travers des indicateurs et de la tenue d'une réunion de bilan annuelle. L'atteinte des objectifs sur 4 ans est un élément de négociation des contrats suivants. Il est demandé à chaque filière de mener une évaluation interne.
- Le dispositif est coordonné par la chambre régionale d'agriculture, au travers de comités d'orientation (animal et végétal)
- La politique a été actualisée en 2017 avec l'introduction d'aides aux investissements complémentaires du FEADER, l'intégration des soutiens aux Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) l'extension du projet à l'Auvergne, et la mise en place d'une coordination politique centralisée au niveau de la chambre régionale d'agriculture.



RÉSULTATS

- **Le dispositif a permis le développement de la valorisation et de la segmentation. Auvergne-Rhône-Alpes est en effet la première Région en nombre de SIQO, et s'avère très dynamique sur les démarches de segmentation comme celle du lait de montagne ou de l'Oméga III.**
- **Le dispositif décliné plus localement a su répondre également au besoin de structuration d'initiatives locales ou de filières émergentes (production de « superfruits », brasseurs, petit épeautre...) à partir d'initiatives locales à développer et à structurer via l'ingénierie, l'animation, et l'expérimentation.**



SITE DE LA RÉGION

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<http://www.aurafilières.fr/plan-regional-de-filiere-ovin-viande-2/>

PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS



RÉGIONS DE FRANCE

Régions de France réunit depuis 1998 les Régions et Collectivités régionales de métropole et d'Outre-mer.

Réseau d'influence constitué d'experts de très haut niveau, Régions de France construit, nourrit, porte, diffuse et enrichit le projet politique régional. Transpartisan, ce projet est celui d'une France réellement décentralisée au service de nos concitoyens. Il couvre l'ensemble des politiques régionales dans leur 3 dimensions : Développement du capital humain, Dynamiques économiques et écologiques, Cohésion des territoires de proximité.

Régions de France agit à l'échelon national et européen, pour convaincre les institutions, et au-delà l'opinion publique, du bénéfice apporté par la décentralisation. Au service des élus régionaux, notre réseau mutualise les expériences des Régions, réunit et analyse les données, construit les argumentaires, porte les plaidoyers au bon niveau.

L'ADN de Régions de France est celui du partenariat et de la recherche du consensus, d'abord entre ses membres, puis vers ses nombreux interlocuteurs (Gouvernement, Parlement, autres associations d'élus, entreprises partenaires, partenaires sociaux...).

Régions de France innove et anticipe dans un exercice de curiosité permanent sur l'ensemble des sujets émergents, en France et à l'international, afin de construire les Régions de demain et d'après-demain.



RESOLIS

RESOLIS, association reconnue d'intérêt général fondée en 2010 par Philippe Kourilsky, membre de l'Académie des Sciences, Professeur émérite du Collège de France, s'est donnée comme mission le repérage, l'analyse et la valorisation des pratiques de terrain à visée sociale et/ou environnementale qui ouvrent les chemins d'une transition.

Depuis 2013, à travers son programme sur l'Alimentation responsable et durable (ARD), RESOLIS cherche à promouvoir une « pédagogie de la transition agricole et alimentaire » basée sur l'observation des processus de transition agricole et alimentaire, l'accompagnement des acteurs et la capitalisation des données de transition agricole et alimentaire.

RESOLIS s'intéresse aux pratiques portées par les acteurs de la chaîne agro-alimentaire et aux mesures de politiques publiques qui agissent pour une alimentation responsable et durable.

Nous disposons aujourd'hui d'un échantillon de plus de 800 initiatives pionnières en France et à l'international (www.resolis.org/observatoire-alimentation) et avons publié divers documents consacrés à la transition agricole et alimentaire (www.resolis.org/journal).

COORDINATION

Mathilde Berthelot

Chargée de projet / RESOLIS

Hélène Aussignac

Conseillère Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche / Régions de France

Nous remercions pour leur contribution

Bérénice Agonse, Oriane Louveau, Carla Miden, Marianne Seng

étudiantes de Sciences Po.

Nous remercions également

Marie Cosse

Chargée de mission / RESOLIS.

Enfin nous remercions chaleureusement **les collaborateurs des différentes Régions** qui nous ont transmis les informations relatives aux politiques régionales agricoles et alimentaires.

RÉGIONS DE FRANCE



1 quai de Grenelle
75015 Paris



info@regions-france.org



www.regions-france.org



01 45 55 82 48



Régions de France



@ Regionsdefrance

RESOLIS



4 rue de la Sorbonne
75005 Paris



alimentation@resolis.org



www.resolis.org



Association RESOLIS



@ resolis1



association RESOLIS

GRAPHISME

Z&A conseil

IMPRESSION

JFimpression

imprimé sur du papier FSC

